

L'ÉCONOMISTE EUROPÉEN

ABONNEMENTS
à partir du 1^{er} de chaque mois
France et Algérie: Un an... 25 fr.
— Six mois... 14 fr.
Étranger (U.-P.): Un an... 32 fr.
— Six mois... 18 fr.

Paraissant le Vendredi
Rédacteur en chef: Edmond THÉRY
PRIX DE CHAQUE NUMÉRO:
France: 0 fr. 50 — Étranger: 0 fr. 60

INSERTIONS
Ligne anglaise de 5 centimètres
Annonces en 7 points..... 2 50
Réclames en 8 points..... 4 »
Ce tarif ne s'applique pas aux annonces
et réclames d'émission.
TÉLÉPHONE: Central 46-64

N° 1242. — 48^e volume (25) || Bureaux: 50, Rue Sainte-Anne, Paris (2^e Arrt) || Vendredi 24 Décembre 1915

SITUATION HEBDOMADAIRE

des Banques d'Émission de l'Europe (En millions de francs)

DATES	Encaisse métallique		Circulation fiduciaire	PRINCIP. CHAPITRES				Taux de l'escompte
	Or	Argent		C/courants et dépôts particuliers	Portefeuille	Avances s. valeurs mobilières	escompte	
FRANCE — Banque de France								
1914 23 juillet...	4.104	640	6.912	943	1.541	739	3 1/2	
1915 9 décembre...	4.940	357	14.071	2.941	2.169	626	5	
1915 16 décembre...	5.026	357	13.449	2.236	2.213	1.150	5	
1915 23 décembre...	5.070	359	13.201	2.033	2.274	1.161	5	
ALLEMAGNE — Banque de l'Empire								
1914 23 juillet...	1.696	418	2.364	1.180	939	63	4	
1915 30 novembre...	3.044	47	7.500	1.985	5.840	20	5	
1915 7 décembre...	3.045	45	7.550	2.084	6.240	17	5	
1915 15 décembre...	3.048	47	7.625	2.207	6.594	18	5	
ANGLETERRE — Banque d'Angleterre								
1914 23 juillet...	1.004	»	733	1.055	841	»	3	
1915 2 décembre...	1.281	»	857	2.338	2.412	»	5	
1915 9 décembre...	1.257	»	854	2.250	2.323	»	5	
1915 16 décembre...	1.257	»	857	2.354	2.421	»	5	
DANEMARK — Banque Nationale								
1914 31 juillet...	110	»	219	24	94	15	6	
1915 30 septemb...	150	7	309	6	60	20	5	
1915 31 octob...	150	6	324	9	70	20	5	
1915 30 novembre...	151	6	310	10	62	20	5	
ESPAGNE — Banque d'Espagne								
1914 24 juillet...	543	730	1.919	498	446	170	4 1/2	
1915 27 novembre...	843	753	2.060	689	466	270	4 1/2	
1915 4 décembre...	855	750	2.067	686	466	277	4 1/2	
1915 11 décembre...	860	753	2.064	698	468	276	4 1/2	
HOLLANDE — Banque Néerlandaise								
1914 25 juillet...	340	17	652	10	185	130	3 1/2	
1915 27 novembre...	863	8	1.187	70	160	198	4 1/2	
1915 4 décembre...	876	7	1.196	76	162	189	4 1/2	
1915 11 décembre...	882	8	1.187	90	162	188	4 1/2	
ITALIE — Banque d'Italie								
1914 31 juillet...	1.105	89	1.730	245	586	115	5 1/2	
1915 20 octob...	1.131	112	2.856	708	510	234	5 1/2	
1915 10 novembre...	1.117	108	2.917	775	508	198	5 1/2	
1915 20 novembre...	1.109	110	2.895	810	508	185	5 1/2	
ROUMANIE — Banque Nationale								
1914 18 juillet...	154	1	414	14	237	47	5 1/2	
1915 30 octob...	177	0	743	68	289	50	6	
1915 13 novembre...	179	0	756	65	288	48	6	
1915 20 novembre...	180	0	757	66	287	46	6	
RUSSIE — Banque de l'Etat								
1914 21 juillet...	4.270	197	4.358	698	1.049	518	5 1/2	
1915 5 novembre...	4.276	68	13.476	2.224	9.416	1.872	6	
1915 21 novembre...	4.281	76	13.636	2.416	10.032	2.672	6	
1915 6 décembre...	4.288	86	13.920	2.376	9.856	2.464	6	
SUÈDE — Banque Royale								
1914 31 juillet...	146	8	320	109	236	11	5 1/2	
1915 30 septemb...	159	5	433	97	221	14	5	
1915 30 octob...	159	5	432	119	222	14	5	
1915 30 novembre...	159	5	423	136	235	17	5	
SUISSE — Banque Nationale								
1914 23 juillet...	180	19	268	51	94	14	3 1/2	
1915 30 novembre...	248	55	438	75	140	18	4 1/2	
1915 7 décembre...	247	54	417	84	138	17	4 1/2	
1915 15 décembre...	249	54	412	96	135	18	4 1/2	

REVUE DES CHANGES ET CHRONIQUE MONÉTAIRE

Change de Paris sur (papier court)

	Pair	16 juillet 1914	24 nov. 1915	1 ^{er} déc. 1915	8 déc. 1915	15 déc. 1915	22 déc. 1915
Londres.....	25.224	25.174	27.815	27.375	27.705	27.66	27.65
New-York.....	518.25	516 »	591.50	578 »	587.50	585.50	584.50
Espagne.....	500 »	482.75	552.50	549.50	550.50	549.50	550 »
Hollande.....	208.30	207.56	249 »	243 »	247 »	252.50	253 »
Italie.....	100 »	99.62	91 »	90 »	89.50	89.50	88.50
Pétrograd.....	266.67	263 »	189 »	188.50	185 »	185 »	184 »
Scandinavie..	139 »	138.25	161.50	160.75	165 »	165 »	163 »
Suisse.....	100 »	100.03	111.50	108.50	109.50	111 »	111 »

Valeur en or à Paris de 100 unités-papier de monnaies étrangères

	Unités	16 juillet 1914	24 nov. 1915	1 ^{er} déc. 1915	8 déc. 1915	15 déc. 1915	22 déc. 1915
Londres.....	100 liv.	99.82	110.28	108.53	109.84	109.66	109.62
New-York.....	» dol.	99.56	114.13	111.52	113.36	112.98	112.78
Espagne.....	» pes.	96.55	110.50	109.90	110.10	109.90	110 »
Hollande.....	» flor.	99.64	119.54	116.65	118.51	121.22	121.46
Italie.....	» lire.	99.62	91 »	90 »	89.50	89.50	88.50
Pétrograd.....	» rbl.	98.62	70.87	70.68	69.37	69.37	69 »
Scandinavie..	» cou.	99.46	116.18	115.64	118.70	118.70	117.26
Suisse.....	» fr.	100.03	111.50	108.50	109.50	111 »	111 »

Changes de Londres sur (chèques)

	Pair	16 juillet 1914	23 nov. 1915	30 nov. 1915	7 déc. 1915	14 déc. 1915	21 déc. 1915
Paris.....	25.224	25.182	27.845	27.65	27.705	27.675	27.585
New-York.....	4.824 1/2	4.871	4.713	4.705	4.72	4.72	4.731
Espagne.....	25.22	24.90	25.17	25.15	25.13	25.15	25.12
Hollande.....	12.109	12.125	11.19	11.24	11.175	10.95	10.935
Italie.....	25.22	25.268	30.50	30.60	30.925	31.05	31.03
Pétrograd.....	94.62	95.80	145.37	145.50	149.25	150.50	152 »
Portugal.....	53.28	46.19	33.62	33.75	34 »	34.25	34.62
Scandinavie..	18.25	18.24	17.20	16.70	16.70	17.40	17.25
Suisse.....	25.22	25.18	25.10	25.175	25.175	25.05	24.90

Valeur en or à Londres de 100 unités-papier de monnaies étrangères

	Unités	16 juillet 1914	23 nov. 1915	30 nov. 1915	7 déc. 1915	14 déc. 1915	21 déc. 1915
Paris.....	100 fr.	100.14	90.58	91.22	91.22	91.14	91.43
New-York.....	» dol.	99.90	103.25	103.42	103.42	103.42	102.85
Espagne.....	» pes.	96.64	100.21	100.28	100.37	100.28	100.41
Hollande.....	» flor.	99.87	108.21	107.73	108.35	110.58	110.73
Italie.....	» lire.	99.82	82.70	82.42	81.56	81.23	81.28
Pétrograd.....	» rou.	98.77	65.08	65.03	63.39	62.87	62.25
Portugal.....	» mil.	86.69	63.10	63.34	63.81	64.28	64.97
Scandinavie..	» cou.	100.85	106.10	109.30	109.30	104.90	105.80
Suisse.....	» fr.	100.17	100.48	100.21	100.21	100.69	101.29

Légère détente dans les changes anglais et américain au cours de la semaine finissant le 22 décembre. Le *chèque sur Londres* clôture à 27.65, en reprise sur le cours de la veille (27.61) et sur celui de l'avant-veille (27.57); le *cable transfert* sur New-York est à 5.84 1/2, contre 5.85 1/2 le 15 décembre et 5.82 le 20. Les devises *Norvège* et *Danemark* sont également plus faibles à 1.64 et 1.58 1/2 respectivement, contre 1.65 et 1.60 le 15 décembre. Le *Suède* et le *Suisse* se retrouvent à 1.67 et 1.11 après de petites variations. Par contre, la *peseta* et le *florin hollandais* se sont un peu relevés; l'*Espagne* clôture à 550, contre 549 1/2, et le *Hollande* à 253, contre 252 1/2. L'*Italie* perd un point, à 88 1/2, contre 89 1/2, et le *rouble* également, à 1.84, contre 1.85.

Le cours de la livre sterling à New-York s'est franchement amélioré au cours de la dernière

quinzaine. La cote s'est relevée à 4.73 3/8. Un premier crédit de 50 millions de dollars, dont nous avons déjà entretenu nos lecteurs, a commencé d'être utilisé. Rappelons que ce crédit a été ouvert, au profit de huit institutions de Londres, par un syndicat de banques américaines dont M. Frank A. Vanderlip, président de la « National City Bank » de New-York, a été l'organisateur. Cette avance, d'après les arrangements conclus, sera fournie en dollars pour être utilisée par les importateurs britanniques ; elle est consentie pour six mois, non renouvelables, contre garantie déposée à la Banque d'Angleterre de 11 millions de livres sterling d'obligations du gouvernement britannique. Le taux d'intérêt est de 4 1/2 %. Les participants anglais sont : la Lloyd's bank, la London City Midland bank, la London County and Westminster bank, la Union of London and Smith's bank, Barclay and Co Ltd, Parr's bank, la National Provincial bank et la London Joint Stock bank. Les quatre premières disposeront chacune de 7 1/2 millions de dollars, les quatre autres de 5 millions de dollars. Le Comité de Londres est composé de Lord Cunliffe, gouverneur de la Banque d'Angleterre ; de Sir Felix Schuster, directeur de la Union of London and Smith's bank, et de Sir Edward Holden, directeur de la London City and Midland bank. Le Comité américain comprend : MM. Vanderlip et John E. Gardin, président et vice-président de la National City bank ; James S. Alexander, président de la National bank of commerce ; Seward Prosser et Fred. I. Kent, président et vice-président de la Bankers trust Co ; R. Y. Hebden, de la Bank of Montréal ; Albert H. Wiggin, président de la Chase National bank ; Max May, vice-président de la Guaranty trust Co, et James B. Forgan, président de la First National bank of Chicago. Il est bon que les noms de ces personnalités et de ces établissements soient connus dans le monde des affaires des pays alliés et qu'on s'en souvienne après la paix, comme on se souviendra des autres.

Ce premier crédit fera l'objet de tirages en dollars effectués par les banques de Londres jusqu'à épuisement, les obligations des huit banques de Londres étant réparties entre les banques américaines qui participent à la création de ces crédits. Le groupe américain a distribué des certificats de participation, sur leur demande, à plusieurs autres banques de New-York, Boston, Philadelphie et Chicago ; quelques petites banques provinciales ont également demandé à prendre part à l'opération. Pratiquement, cette participation à côté de la très grande avantage de dégager partiellement les grandes banques du groupe et de leur permettre d'accueillir de nouvelles demandes d'ouvertures de crédit ; moralement, c'est un nouvel et excellent indice de la considération en laquelle est tenu le crédit des alliés aux Etats-Unis.

Il ne semble pas qu'il en aille tout à fait de même du crédit de nos ennemis. En dépit des encouragements que leur prodige le Dr Helfferich, du haut de la tribune du Reichstag, les Germano-Américains n'ont pu faire jusqu'ici qu'une œuvre à peu près négative. Les assassinats dans les rues, les attentats dans les usines n'ont pas réussi à cristalliser la mark autour de la perte de 12 à 14 % qu'il subissait à New-York depuis plus d'un an ; il perd aujourd'hui 19 % et le commerce de l'Allemagne avec les Etats-Unis est de plus en plus réduit. L'Evening Post de New-York constatait ces jours derniers qu'il est « tout à fait impossible que le cours du change ne reflète pas une rapide aggravation des difficultés économiques de l'Allemagne. Il y a une limite à l'emploi des expédients financiers, et cette limite est évidemment la chute dans une dépréciation monétaire sans précédent ». De son côté, le Commercial et Financial Chronicle ne peut s'empêcher de remarquer qu'un des faits les plus frappants « est que le change de New-York

sur Berlin, dont le niveau le plus bas au cours de cette guerre avait été de 80 cents 3/8 pour 4 marks vers la fin août, et qui s'était relevé ensuite à 84 cents, ait fléchi cette semaine à 78 1/4 (il a même coté le 17 décembre 76 3/4), au moment précis où la campagne contre la Serbie a atteint son plein succès ». La presse allemande s'inquiète de cette situation ; elle essaie d'en fournir une explication favorable ; mais cela ne suffit pas pour « donner le change ». Le ton du récent discours du Dr Helfferich en dit plus long que tous les ergotages des journaux de Berlin, de Cologne ou de Francfort. Il est tout à fait symptomatique que l'aggravation du change allemand ait pris naissance précisément dans le pays qui peut le mieux juger la situation de l'Empire, c'est-à-dire en Hollande. Le mark perd actuellement 26 % à Amsterdam.

Cours des changes de New-York sur :

	Pair	16 juillet 1914	23 nov. 1915	30 nov. 1915	7 déc. 1915	14 déc. 1915	21 déc. 1915
Paris.....	5.18 1/2	5.16 1/2	5.93	5.87	5.87	5.86 1/2	5.83 1/2
Londres.....	4.86 1/2	4.87 1/2	4.711	4.708	4.721	4.725	4.73 1/2
Berlin.....	95.37	95.06	80.75	79.62	79	77.25	77.25
Amsterdam.....	40.14	»	42	42	41.94	41.94	43.25

Valeur en or à New-York de 100 unités-papier de monnaies étrangères

	Unités	16 juillet 1914	23 nov. 1915	30 nov. 1915	7 déc. 1915	14 déc. 1915	21 déc. 1915
Paris.....	100 fr.	100.27	87.39	88.28	88.28	88.36	88.85
Londres.....	100 liv.	100.19	96.84	96.74	97.04	97.07	97.28
Berlin.....	100 mk.	99.67	84.67	83.49	82.82	81	81
Amsterdam.....	100 flor.	»	104.63	104.63	104.48	104.48	107.75

Changes sur Londres à (Cours moyen du mercredi)

	15 juillet 1914	1 ^{er} décemb. 1915	8 décemb. 1915	15 décemb. 1915	22 décemb. 1915
Valeurs à vue					
Alexandrie.....	97 21/32	97 15/16	97 3/8	97 1/2	97 3/8
Cable transfert					
Bombay.....	1.3 31/32	1.4 ./.	1.4 ./.	1.4 ./.	1.4 1/32
Calcutta.....	1.3 31/32	1.4 ./.	1.4 ./.	1.4 ./.	1.4 1/32
Hong-Kong.....	1.10 5/16	1.11 1/4	1.11 3/16	1.11 1/16	1.10 7/8
Shanghai.....	2.5 3/4	2.7 5/8	2.7 1/8	2.6 7/8	2.6 1/8
Valeurs à 90 jours de vue					
Buenos-Ayres (or).....	47 11/16	49 5/16	49 5/16	49 1/8	49 ./.
Montevideo.....	51 3/32	54 1/4	54 1/4	54 1/4	53 7/8
Rio-de-Jan. (papier).....	15 7/8	12 7/32	12 3/16	12 7/32	12 1/8
Valparaiso.....	9 3/4	9 1/32	9 1/32	9 1/32	8 13/16

Variations du mark à

	9 nov. 1915	16 nov. 1915	23 nov. 1915	30 nov. 1915	7 déc. 1915	14 déc. 1915	21 déc. 1915
New-York (pair : 95 3/8)							
Cours.....	81 37	81	80 75	79 62	79	77 25	77 25
Parité.....	85 32	80 76	84 67	83 49	82 83	81	81
Perte %.....	14 68	14 98	15 33	16 51	17 17	19	19
Amsterdam (pair : 59 3/8)							
Cours.....	48 15	48 02 1/2	47 65	47 32 1/2	46 50	43 90	44 10
Parité.....	81 09	85 02	80 26	79 71	78 32	73 94	74 28
Perte %.....	18 91	19 24	19 74	20 29	21 68	26 06	25 72
Genève (pair : 123 47)							
Cours.....	108 25	108	107 25	105 90	104 75	101 30	109 75
Parité.....	87 67	88 04	86 86	85 76	84 83	82 04	81 60
Perte.....	12 33	11 96	13 14	14 24	15 17	17 96	18 40

Le change sur Vienne à Genève est coté 69 10, c'est-à-dire que la perte de la couronne est d'environ 34 20 %.

Métaux précieux et Escompte hors banque à Londres

	22 déc. 1914	22 mars 1915	22 juin 1915	22 sept. 1915	22 oct. 1915	22 nov. 1915	22 déc. 1915
Cours de l'or.....	77 9	77 9	77 9	77 9	77 9	77 9	77 9
Cours d'argent.....	22 3/8	23 15/16	23 1/4	23 3/4	23 13/16	25 1/8	26 1/16
Escompte hors banque.....	2 27/32	2 ./.	4 1/4	4 11/16	4 7/8	5 7/32	5 5/32

LA SITUATION

Dimanche dernier, la Grèce a procédé pour la seconde fois en sept mois aux élections de la Chambre. Dans les conditions où se sont faites ces élections, un grand nombre d'électeurs étant mobilisés et M. Venizelos ayant imposé l'abstention à son parti, on devait prévoir que le gouvernement obtiendrait sans peine une grande majorité. 260 gouvernementaux ont, en effet, été élus. Mais le scrutin tire sa signification du fait que, dans tout le pays, le nombre des abstentionnistes a dépassé, de beaucoup, celui des votants. A Athènes même, il n'y a eu que 7.000 votants, alors qu'en juin dernier, on en avait compté 20.000. Malgré sa majorité, le Gouvernement se sent si peu sûr de sa Chambre qu'il paraît décidé à proclamer la loi martiale.

Quant à l'attitude du Gouvernement grec vis-à-vis des Alliés, elle ne s'est pas encore précisée. Les armées franco-anglaises ont recouvré la liberté de leurs mouvements autour de Salonique, mais sans qu'on sache, du moins dans le public, si la Grèce a donné des assurances formelles de neutralité. Cependant l'habile retraite du général Sarrail a mis le corps expéditionnaire en sécurité complète. Des renforts en hommes et en munitions continuent à débarquer à Salonique qui est transformé en camp retranché formidablement défendu. Les Anglo-français ont le loisir d'organiser la défense, les ennemis s'étant arrêtés à la frontière grecque où ils se sont immobilisés depuis plusieurs jours, sans qu'on connaisse exactement les causes de cet arrêt.

Tandis que les attachés militaire et naval, à Washington, déclarés *indésirables* par le président Wilson, ont repris le chemin de Berlin, les relations des Etats-Unis avec l'Autriche-Hongrie semblent se gâter tout à fait, à la suite du torpillage de l'*Ancona*. La note par laquelle les Etats-Unis avaient demandé au gouvernement de Vienne des excuses, le désaveu de l'acte du commandant du sous-marin et des indemnités pour les victimes américaines, n'ayant reçu qu'une réponse évasive et impertinente, les Etats-Unis viennent de répliquer par une mise en demeure nette et catégorique, après laquelle il ne peut y avoir d'autre alternative que la soumission autrichienne ou la rupture des relations diplomatiques.

De toutes façons, le ton de cette note fait prévoir des décisions graves, car il n'est pas douteux qu'après le règlement de l'affaire de l'*Ancona*, les Etats-Unis apporteront la même décision au règlement de l'affaire du *Lusitania* qui est encore toujours en discussion.

Cependant les Austro-Allemands persistent dans une tactique sans utilité pratique, et qui ne leur a encore valu que de fâcheuses complications. Ils viennent de torpiller, en Méditerranée orientale, un inoffensif paquebot japonais, chargé de passagers civils. Nous suivrons avec curiosité — et satisfaction — la répercussion que ce stupide et lâche attentat va nécessairement avoir sur l'état d'esprit et sur les actes du Japon.

Il y a encore, en Chine, des colonies allemandes

des dont la presse russe réclame depuis longtemps l'invasion et l'annexion.

Les Japonais vont peut-être saisir cette occasion de donner à la Russie une satisfaction justement réclamée et, à l'Allemagne, un châtiement bien mérité.

LES ÉVÉNEMENTS DE LA GUERRE

Sur le front occidental, une certaine activité a régné ces derniers jours. En dehors de duels d'artillerie suivis, notamment sur le front de l'Yser, les Allemands, en utilisant de nouveaux les gaz asphyxiants, ont attaqué fortement nos alliés les Anglais au nord-est d'Ypres. Ils ont été repoussés. Même insuccès en face d'Armentières. Par contre, dans les Vosges, nous avons obtenu des gains sur les pentes de l'Hartmannswillerskopf, en faisant 1.300 prisonniers (dont 21 officiers) qui appartenaient à six régiments différents. Une violente contre-attaque a permis à l'ennemi de reconquérir quelques éléments isolés de ses tranchées, mais nous tenons la majeure partie du terrain conquis.

Nous arrivons à Noël. Or les troupes britanniques, qui vont fêter le Christmas, selon la tradition, seraient averties que les Allemands désiraient profiter d'un manque de surveillance pour attaquer leurs lignes pendant la nuit du réveillon.

Sur le front oriental, c'est plutôt le calme, mais les Russes ont si bien accroché les Allemands qu'ils ont devant eux, qu'il est aujourd'hui impossible à ceux-ci de détacher aucune force importante pour leur grande offensive contre nous. Cependant, en Galicie, l'ennemi a tenté de passer à l'offensive par petits détachements, mais il a échoué.

Nos troupes, ainsi que les forces anglaises, sont maintenant repliées sur Salonique, où elles organisent une forte défense. Les troupes bulgares ni les troupes allemandes n'ont encore franchi la frontière grecque, ce qui n'empêche pas que les avant-postes bulgares aient eu un petit engagement avec ceux des Grecs.

D'après des avis de Londres, le gouvernement allemand aurait refusé de prendre l'engagement de ne pas continuer en territoire hellénique les opérations contre les Alliés. On dit que l'expédition contre Salonique serait faite par des Bulgares et même des Turcs, mais sous une apparence allemande.

Dans la presqu'île de Gallipoli, les troupes britanniques ont été réembarquées et transportées sur un autre théâtre de la guerre ; c'est la fin d'une opération qui, entreprise trop tard et avec des forces insuffisantes, ne pouvait mener à rien.

D'après les bruits qui circulent, l'expédition d'Egypte serait activement préparée par les Allemands et les Turcs.

Les forces italiennes ont débarqué en Albanie. On ignore encore si elles sont suffisantes pour tenir tête à l'armée d'invasion et pour protéger ce qui reste de l'armée serbe.

Sur le front italien, pas de changements notables à enregistrer.

On a signalé, ces jours derniers, de nombreux combats aériens. Plusieurs de nos avions ont de nouveau bombardé la gare de Metz-Sablons.

Par un récent décret, le général de Castelneau a été nommé, ces jours derniers, chef d'état-major général du général Joffre. D'autre part, le maréchal sir John French, qui commandait les armées anglaises en France depuis le début de la guerre, a remis son commandement et a accepté les fonctions de maréchal commandant en chef les troupes stationnées dans le Royaume-Uni. Il est remplacé par sir Douglas Haig, qui prit une part brillante à la campagne du Soudan.

QUESTIONS DU JOUR

Les Chemins de Fer français pendant et après la Guerre

I. — Pendant la Guerre

Depuis quelques semaines, le Parlement et la Presse se sont émus de la lenteur et de l'irrégularité des transports commerciaux par chemins de fer, et des critiques véhémentes ont été adressées à nos grands réseaux, rendus responsables de la crise actuelle.

Il est certain que les agriculteurs, les industriels et les négociants éprouvent en ce moment des difficultés sérieuses pour faire parvenir à destination les engrais et matières premières indispensables à la production et pour envoyer à leur clientèle les marchandises de toute nature qu'ils doivent livrer à la consommation.

Les pertes et avaries sont excessivement nombreuses; les retards se multiplient et deviennent parfois considérables; en bien des régions les colis périssables restent en souffrance, faute de wagons pour les enlever; enfin, trop souvent l'encombrement des gares est tel que, pendant plusieurs jours consécutifs, il est obligatoire de les fermer complètement aux expéditeurs.

Cette situation fâcheuse nuit hautement à la reprise de l'activité économique du pays et contribue à l'élévation du coût de l'existence dont chacun se plaint aujourd'hui. Elle pourrait même, en se prolongeant, entraîner les conséquences les plus regrettables: si, en effet, par suite de l'insuffisance des moyens de transport mis à leur disposition, nos campagnes ne recevaient pas en temps utile les tourteaux et autres produits chimiques nécessaires à la culture, les récoltes de l'année prochaine risqueraient d'être irrémédiablement compromises.

Il importe donc de prendre au plus tôt des mesures énergiques pour remédier au mal, unanimement constaté. Mais il serait déplorable de croire que le présent état de choses provient d'une mauvaise utilisation de nos voies ferrées ou de notre matériel roulant, tient à l'inertie ou à l'incapacité de nos directeurs et administrateurs de chemins de fer. Il faut, au contraire, que l'on sache que nos grandes Compagnies et l'Etat font tout pour réorganiser, dans la mesure du possible, les transports nationaux: il est indispensable qu'on leur fasse confiance et que chacun seconde leur action, si l'on veut obtenir, dans un avenir relativement prochain, une amélioration sensible des conditions de leur exploitation.

**

Les lecteurs de *L'Economiste Européen* savent qu' aussitôt terminés les énormes transports de mobilisation et de concentration, dont la précision merveilleuse, si utile à la Défense nationale, fut justement admirée, les réseaux français rouvriront leurs lignes à un trafic commercial restreint.

Au début, leurs services demeureront fort précaires, en raison des difficultés que créèrent simultanément l'invasion de notre territoire, le repli rapide des dépôts et approvisionnements du nord et de l'est vers le centre, le midi et l'ouest, et, aussi, à cause de l'importance des mouvements stratégiques.

Peu à peu, cependant, il devint possible d'augmenter légèrement le nombre des trains; on étudia des itinéraires détournés pour faciliter le transit de région à région; des aménagements de fortune furent établis un peu partout;... bref, un effort ininterrompu permit, dès la fin de 1914, d'assurer de façon à peu près convenable les transports essentiels.

En 1915, de nouveaux progrès, considérables, ont été réalisés, et à l'heure actuelle les trains de voyageurs fonctionnent sur toutes les lignes à la satisfaction générale, tandis qu'on a multiplié les trains de marchandises en grande et en petite vitesse.

Mais si, de la sorte, la capacité de transport de nos lignes s'est trouvée fortement accrue, les besoins auxquels il leur faut subvenir se sont développés dans des proportions colossales: c'est ainsi que, si l'on compare le trafic commercial des réseaux de l'Etat, du P.-L.-M., de l'Orléans et du Midi pendant le troisième trimestre de 1915 au trafic des mêmes réseaux durant le quatrième trimestre de 1914, on constate, en faveur de l'année en cours, une augmentation de 28,8 % pour l'Etat, de 53 % pour le P.-L.-M., de 27,3 % pour l'Orléans et de 14,3 % pour le Midi.

Depuis le mois d'octobre, le mouvement n'a pas cessé de s'étendre; malheureusement, il n'a pas été possible d'intensifier l'exploitation aussi rapidement qu'il eût été désirable, et cela pour diverses causes qu'il est utile d'indiquer brièvement.

Tout d'abord, le parc de matériel disponible a subi, du fait des hostilités, une diminution appréciable: sur un total de 350.000 wagons possédés par les grandes Compagnies et l'Etat le 1^{er} août 1914, 54.000 furent pris par les Allemands et 20.000 requis par l'Administration de la guerre.

D'autre part, comme les transports militaires doivent toujours être assurés de préférence à tous les autres, il a fallu, souvent, suspendre les trains du service commercial pour permettre la marche régulière des convois destinés aux armées.

Il convient d'observer, en troisième lieu, que l'occupation par l'ennemi de nos départements du nord-est a déterminé dans les courants du trafic des changements qui ont provoqué des difficultés d'exploitation et des retards dans la circulation des wagons. C'est ce qu'expliquait récemment à notre confrère Etienne Charles, de la *Liberté*, M. Marcel Peschaud, secrétaire général adjoint de la Compagnie d'Orléans: « Certains transports, qui se faisaient naguère du midi à l'est par des lignes sur lesquelles les wagons pouvaient rouler à une vitesse moyenne de 40 kilomètres à l'heure, doivent se faire aujourd'hui de l'ouest à l'est, à travers des régions incommodes, comme l'Auvergne, où c'est à grand-peine qu'ils peuvent atteindre une vitesse de 20 kilomètres ».

Il faut ajouter aussi que la mobilisation a déterminé dans le personnel de la batellerie une insuffisance telle que d'importants transports encombrants, qui jadis s'effectuaient par eau, ont dû emprunter les voies ferrées.

Enfin nos grands réseaux ont vivement ressenti les effets de la diminution de main-d'œuvre due à l'appel de plusieurs classes de cheminots sous les drapeaux et à l'affectation de beaucoup de leurs ouvriers à la fabrication des obus et du matériel de guerre: le départ de ce nombreux personnel technique a compliqué beaucoup l'exploitation et nuit énormément à l'entretien des voies et du matériel.

Sur ce dernier point aussi, M. Marcel Peschaud a fait des déclarations fort intéressantes: « Les ouvriers du fer (réparation des locomotives) sont employés aux fabrications militaires, et ceux du bois (réparation des wagons) ont, du moins s'ils appartiennent à certaines classes (dix), été mobilisés; il est donc impossible aux Compagnies, malgré toutes leur bonne volonté et tous leurs efforts, de faire, autant qu'elles le désiraient et qu'il le faudrait, réparer leur vieux matériel qui, parfois, ne saurait être remis en état que très difficilement et par l'emploi d'une main-d'œuvre abondante qu'elles n'ont pas. Voilà pourquoi on a pu et on peut voir encore des quantités importantes de wagons au repos depuis de longs mois, alors qu'ils rendraient de si grands services s'ils roulaient; mais il faudrait d'abord qu'ils puissent rouler, c'est-à-dire

qu'ils soient réparés et, faute de personnel, ils ne peuvent l'être ».

Les considérations qui précèdent donnent une idée des difficultés inouïes auxquelles se heurtent nos réseaux pour assurer, dans des conditions à peu près convenables, un service commercial intensif. Elles suffisent, croyons-nous, à expliquer la crise actuelle.

Assurément, quelques erreurs de détail ont pu être relevées à diverses reprises: il eût, sans doute, été possible d'immobiliser un moins grand nombre de wagons en vue de transports éventuels qui ne se sont pas produits; des réparations provisoires auraient peut-être prolongé quelque temps l'existence d'un matériel que, par prudence, on a mieux aimé laisser au repos. Mais ces incidents ne doivent pas être grossis au point de faire oublier les causes profondes qui entravent l'exploitation de nos chemins de fer.

Parmi les obstacles que l'état de guerre apporte à la bonne marche du trafic commercial par voie ferrée, il en est auxquels on ne saurait, pour l'instant, remédier complètement: jusqu'à la fin des hostilités on ne pourra pas éviter entièrement les inconvénients qui résultent, pour le trafic commercial, de la priorité réservée aux transports militaires; de même, il ne sera point facile de remplacer la main-d'œuvre mobilisée.

Cependant, une entente plus étroite que par le passé des services de la guerre et de la direction commerciale de nos réseaux atténuera dans bien des cas le malaise constaté: si les Compagnies sont avisées en temps utile de certains transports militaires faciles à prévoir d'avance, elles parviendront à diminuer bon nombre d'irrégularités du service commercial; en même temps, quelques sursis judicieux répartis parmi leur personnel technique allégeront beaucoup les conditions de leur exploitation.

Des efforts efficaces ont déjà été accomplis pour assurer entre l'autorité militaire et l'administration civile de nos réseaux cette collaboration intime si désirable à tous égards; il est à souhaiter que l'on persévère sérieusement dans cette voie.

D'autre part, on pourra dans une certaine mesure atténuer les conséquences du changement des itinéraires en améliorant, par des travaux sommaires, les lignes transversales employées en ce moment: la construction de triages, de voies d'évitement, de garages, de croisements, etc..., permettra de diminuer les engorgements et, par suite, d'accélérer la « rotation » du matériel.

Des commandes suffisamment importantes en Angleterre et en Amérique combleront le déficit de wagons.

Enfin un contrôle attentif de toutes les branches de l'exploitation des voies fluviales et ferrées facilitera une utilisation plus coordonnée et plus rationnelle de la main-d'œuvre et du matériel disponible. A ce point de vue, les comités régionaux d'action économique, dont nous avons expliqué le fonctionnement à nos lecteurs, pourraient très avantageusement seconder nos réseaux, en leur indiquant aussi exactement que possible les besoins éventuels des expéditeurs et en leur procurant des travailleurs auxiliaires soigneusement choisis parmi les ouvriers que la guerre a contraints au chômage.

Dans les explications qu'il a fournies au Parlement, M. Marcel Sembat, ministre des Travaux publics, a fort bien montré la méthode avec laquelle toutes les autorités compétentes tendent à la réalisation rapide du programme que nous venons de résumer.

Dès les premiers mois de 1916, nos réseaux recevront d'importantes quantités de matériel neuf et disposeront de voies de garage et triage plus nom-

breuses qu'aujourd'hui; un certain trafic pourra également être donné à la batellerie.

Grâce à toutes ces mesures, grâce à l'action persévérante des pouvoirs publics, grâce à l'initiative de tous les intéressés, la crise aiguë dont nous souffrons si vivement à l'heure actuelle se dissipera peu à peu.

Mais la tâche du gouvernement ne sera pas terminée pour cela: lorsque l'exploitation commerciale de nos chemins de fer pendant les hostilités aura atteint le plus haut degré de perfection auquel elle peut pratiquement prétendre, il y aura lieu de se préoccuper de la réorganisation de notre réseau après la guerre et de la situation financière des grandes Compagnies qui, pour l'heure présente, sacrifient toutes, sans compter, leurs intérêts pour le bien de la Défense nationale.

(A suivre.)

EDMOND THÉRY.

L'Emprunt pour la Victoire

A la séance de la Chambre des Députés du 16 décembre, au cours de laquelle furent discutés les crédits provisoires pour le premier trimestre de 1916, le ministre des Finances avait déclaré ne pouvoir encore indiquer le résultat exact de la souscription à l'Emprunt pour la Victoire, le dépouillement étant encore loin d'être terminé. Il avait pu dire pourtant que le pays avait répondu comme il l'avait espéré à l'appel du Gouvernement, qu'il n'y avait jamais eu une pareille affluence de souscripteurs, que cette affluence prouvait que tous les Français qui pouvaient souscrire avaient tenu à honneur d'avoir ce certificat de civisme qui s'appelle le certificat de participation à l'Emprunt, que celui-ci avait été fait par l'épargne française, et que la spéculation n'y avait aucune part, à la différence d'emprunts antérieurs.

Or, mardi soir, la note suivante était communiquée par le ministère des Finances:

« La centralisation des souscriptions à l'Emprunt reçues par les principales banques n'est pas entièrement terminée.

« Toutefois, d'après les renseignements parvenus au ministère des Finances, le capital des rentes souscrites dépasserait 14 milliards.

« Le ministère des Finances fera connaître, dès que cela sera possible, le résultat définitif de la souscription et la décomposition du produit de l'Emprunt en ses divers éléments. »

Il nous faut donc attendre un peu pour connaître tous les détails de l'opération, mais nous croyons être à même de donner déjà les suivants qui ne constituent qu'une première partie d'une liste qui sera longue et édifiante.

Grâce à l'habile direction de son éminent gouverneur, M. Pallain, la *Banque de France* a recueilli un chiffre de souscriptions qui approche de 3 milliards de francs. Les sommes versées aux guichets du *Crédit Lyonnais* dépassent 1 milliard 700 millions de francs; celles reçues par la *Société Générale* ont atteint, en chiffre rond, 900 millions; celles recueillies par le *Comptoir National d'Escompte* s'établissent à plus de 800 millions, etc.

L'apport de la Chambre syndicale des Agents de Change de Paris est de 930 millions de francs, et les bureaux de poste ont compté plus de 600.000 souscripteurs, appartenant à ce que l'on appelle la petite épargne.

Sur le montant total obtenu, on peut compter un peu plus de 40 % d'espèces, « d'argent frais », comme on dit ordinairement. Le reste provient de la conversion de Bons et d'Obligations de la Défense nationale, ainsi que de Rentes 3 1/2 % amortissable et 3 % perpétuel. Toutefois, il faut consi-

dérer qu'aux souscriptions « espèces » on doit raisonnablement ajouter celles provenant de la conversion des Bons qu'il n'y aura pas lieu, par suite, de rembourser à leurs échéances, ce qui augmente les disponibilités du Trésor.

Nous avons dit plus haut que la spéculation n'avait eu aucune part à l'Emprunt. En effet, ainsi que l'avait déclaré le ministre le 16 décembre, le chiffre des souscriptions libérées a été extrêmement considérable par rapport au total, ce qui prouve que l'on a apporté au Trésor des économies réalisées, que l'on n'a même pas escompté les économies de demain en profitant des termes offerts aux souscripteurs. Ni les banques ni la Bourse n'ont pris une part de l'Emprunt pour la placer après la clôture.

D'autre part, on n'a presque pas usé de la faculté que la Banque de France offrait de mettre des avances à la disposition des prêteurs. Si cette institution avait offert, comme on le lui demandait de toutes parts, de prêter à un taux inférieur à celui de l'intérêt de l'Emprunt, il y aurait peut-être eu quelques milliards de plus, mais c'eussent été des milliards de spéculation. C'est donc l'épargne française qui est venue dans des proportions qui donneront toutes satisfactions, « en dehors de toutes les exagérations qui, au début de l'Emprunt, ont été mises en avant, qui ont été télégraphiées, non pas par des Français, mais à l'étranger, afin qu'on pût dire, quel que fût le chiffre, que l'Emprunt était une sorte d'échec. La manœuvre est trop facile à déjouer ».

Ce que le ministre avait encore annoncé à la Chambre, c'est que des souscriptions importantes ont été recueillies en dehors de nos frontières, à l'étranger, dans les pays amis et chez les neutres. Il en est venu d'Angleterre, des Etats-Unis, d'Espagne, de Suisse, de Hollande, des pays scandinaves. Le chiffre des souscriptions reçues à Londres est à citer : il dépasse 600 millions !

« Messieurs, a dit M. Ribot en terminant, tout cela est réconfortant. La France a montré dans cette occasion, comme elle le montre depuis le début de la guerre, qu'elle comprend la gravité de la lutte qui est engagée et qu'elle est résolue à tout faire pour la mener à la victoire, qu'elle n'épargnera aucun effort, aucun sacrifice. Je tiens, comme ministre des Finances, à lui rendre hommage en votre nom, à rendre hommage à ce généreux et vaillant pays, et je ne forme qu'un vœu, c'est que nous sachions être dignes de la France, de la France qui combat avec un courage si tranquille, avec une union si complète, avec une volonté inébranlable et avec une confiance que rien ne pourra altérer.

« Oui, Messieurs, que le Gouvernement et que les Chambres soient à la hauteur du pays et soient dignes de lui. C'est le vœu qu'un Français ex-prime en notre nom à tous et qui, je crois, retentira dans le pays tout entier. »

Les déclarations et la péroraison du ministre des Finances avaient été saluées par les plus vifs applaudissements. Ces applaudissements se renouveleront plus chaleureux encore quand M. Ribot annoncera, du haut de la tribune, le chiffre exact atteint par l'Emprunt pour la Victoire qui constitue un très gros succès pour la France, surtout si l'on songe aux conditions dans lesquelles a eu lieu cet appel au pays.

En tout cas, ce qui vient de se passer prouve que notre épargne nationale n'a pas dit son dernier mot et qu'elle répondra avec la même confiance, le même empressement aux autres appels qui peuvent encore lui être adressés, si ces appels sont jamais nécessaires.

Georges BOURGAREL.

Les Crédits provisoires pour 1916

Dans sa séance du 16 décembre, la Chambre des députés a voté le projet de douzièmes provisoires applicables au premier trimestre de l'année 1916, et dont le montant a été fixé définitivement à 7 milliards 549.608.254 francs pour le budget général, et à 649.710.640 francs pour les dépenses annexes.

Le chiffre du budget général avait été fixé, à l'origine, par le ministre des Finances, à 7 milliards 523.098.810 francs. Il avait été ramené à 7 milliards 513.974.464 francs par la Commission du budget, qui a eu à tenir compte de diverses petites modifications et aussi d'une augmentation de 35 millions de francs demandée par le Gouvernement. Ce dernier crédit représente les sommes nécessaires pour payer le montant des garanties d'intérêt à la Compagnie du Chemin de fer de Paris à Orléans, et à la Compagnie des Chemins de fer du Midi, au cours du premier trimestre de 1916.

Ce crédit avait tout d'abord été ajourné par la Commission. La garantie d'intérêt de ces deux Compagnies va-t-elle jusqu'à l'expiration de la concession, c'est-à-dire jusqu'en 1934, ou, au contraire, devait-elle prendre fin le 31 décembre 1914 ? Le Conseil d'Etat, par un arrêt rendu en 1912, s'est bien prononcé pour la première solution, mais, selon le rapporteur, le dernier mot doit appartenir au Parlement qui, a observé le ministre des Travaux publics, a toujours un droit : celui au rachat. C'est pourquoi, comme ce dernier mot ne pouvait pas être dit en ce moment, la Commission du budget avait proposé d'ajourner le vote de ce crédit. Mais le ministre des Finances et le ministre des Travaux publics ont fait remarquer, en ajoutant que le droit du Parlement restait entier, que si la somme de 35 millions n'était pas inscrite au budget les Compagnies pourraient peut-être avoir quelque difficulté à faire face à leurs obligations pendant le premier trimestre de 1916.

La discussion du projet de loi a fourni à M. Ribot l'occasion de faire encore de vibrantes déclarations.

Personne, a-t-il dit, ne peut savoir, à l'heure actuelle, quand se terminera la guerre : il faut tenir, et ce sont ceux qui auront la ténacité et la persévérance qui, certainement, seront les vainqueurs.

« Nous avons dépensé, nous dépensons largement, trop largement peut-être, a-t-il ajouté au milieu de vifs applaudissements qui scandaient presque chacune de ses phrases, mais il est difficile de serrer les voiles quand le bateau est en pleine marche.

« Les augmentations, vous en savez les causes : c'est le développement imprévu, inouï, de la fabrication du matériel ; nous luttons à coups d'obus, à coups de millions, contre nos adversaires. Les dépenses vont en augmentant, vous pouvez en juger par les simples chiffres qui servent à l'intelligence de l'exposé des motifs du projet de loi. Au début, nous dépensions 1.700 millions par mois ; nous arrivons actuellement, comme prévision pour le premier semestre de 1916, au chiffre de 2 milliards 500 millions ; moins que l'Angleterre, c'est tout ce que je puis vous dire. La somme est énorme et nous devons avoir les yeux fixés sur ce chiffre, que je recommande à vos méditations.

« En dehors, il y a les avances que nous consentons à nos amis et alliés, à la Russie, à la vaillante Belgique et à l'admirable Serbie, que nous ne voulons pas abandonner, que nous voulons secourir de tout notre argent et de tout notre cœur, dont nous voulons relever la grandeur, parce qu'elle l'a mérité par son courage et par son héroïsme.

« Tel est le bilan de la situation et tels sont les chiffres qui sont soumis à la Chambre. »

Comment faire face à ces dépenses ? a demandé le ministre. Par l'emprunt. Il n'est pas un seul pays qui puisse songer qu'il soit possible, avec l'impôt, de faire face à de si redoutables dépenses. L'Angleterre a augmenté beaucoup ses impôts, elle a donné un grand exemple d'économie et de courage. Ce n'est pas la première fois. Mais rien n'est plus difficile, en temps de guerre, que d'improviser des impôts ; rien n'est plus difficile, ni plus illusoire le plus souvent.

Et même, malgré ses augmentations d'impôts, l'Angleterre prévoit, dans l'année qui est commencée, 45 milliards de francs de dépenses et 9 milliards et demi d'impôts environ. L'écart est grand, et c'est sur l'emprunt qu'elle vit, comme toutes les autres nations engagées dans la lutte.

Encore ne pouvons-nous nous comparer à l'Angleterre, qui n'est pas envahie, qui travaille, ce qui a permis à un de ses ministres de dire récemment, au Parlement, que pendant la guerre les revenus de ce pays étaient plus grands que pendant la paix.

En France, un grand effort a été fait, et une amélioration notable s'est produite dans le recouvrement des impôts. Le patriotisme financier est à la hauteur du patriotisme militaire, mais on ne peut oublier que plusieurs départements, qui sont des départements riches et industriels, d'où l'on tirait une grande partie de sa force, sont encore occupés par l'ennemi, et qu'il y a dans notre pays un trouble économique beaucoup plus profond qu'en Angleterre.

Le Gouvernement français s'est donc borné, jusqu'à présent, à soutenir la guerre depuis 17 mois avec l'aide du pays, il a voulu le ménager. Cependant, il trouve juste que, comme en Angleterre, ceux qui ont des ressources, des revenus supérieurs à ceux qu'ils avaient avant la guerre, contribuent à la défense nationale en apportant une partie de ces bénéfices. Aussi a-t-il pris la résolution de soumettre au Parlement, dans les premiers jours de janvier, un projet de loi, qui est prêt, pour établir une taxe extraordinaire sur les bénéfices exceptionnels réalisés pendant la guerre.

Quant à l'impôt général sur le revenu — impôt de superposition — découlant de la loi votée en 1914, la Commission du budget a demandé, à une très grande majorité, d'en faire la première application l'année prochaine. Nous ne sommes pas, en ce moment-ci, en possession de tous les moyens dont nous disposons pendant la paix. La moitié ou le tiers des contrôleurs des contributions directes sont à l'armée. On peut, certes, les faire revenir, mais l'application de cette loi n'en sera pas moins difficile ; elle apportera des mécomptes. Le produit de l'impôt était évalué à quelques dizaines de millions pendant la paix ; combien rapportera-t-il pendant la guerre ? Néanmoins, la nécessité patriotique est là, et ce sera le devoir de tout le monde de se soumettre à cette loi, si dure et si rigoureuse qu'elle puisse paraître. C'est pourquoi, sur son application, le Gouvernement n'a pas voulu se mettre en travers du sentiment de la Chambre. C'est donc à sa décision qu'il s'en est remis.

Mais c'est encore à l'Emprunt que, en dépit de tout, le Gouvernement devra surtout avoir recours et sous toutes les formes, et il compte que le pays ne l'abandonnera pas jusqu'à la fin de la guerre.

Ici, le ministre des Finances a parlé, comme on le verra d'autre part, de la Grande Opération financière qui vient d'avoir lieu, et la Chambre des députés a voté ensuite les douzièmes provisoires demandés. Elle a aussi autorisé le ministre à proroger par décret les délais impartis pour l'accomplissement des formalités prévues pour l'application de l'impôt général sur le revenu, de manière que la mise en recouvrement de cet impôt soit assurée avant le 31 décembre 1916.

Mentionnons cependant que la Commission sénat-

oriale des finances, en adoptant le rapport de M. Aimond sur les douzièmes provisoires votés par la Chambre des députés, a modifié le texte relatif à l'impôt général sur le revenu. Au sujet de ce texte, la Commission entendra, en une de ses prochaines séances, M. Briand, président du Conseil.

A. LECHENET.

La Réparation des Dommages de Guerre

La loi du 26 décembre 1914 avait établi le principe du droit des sinistrés des régions envahies à la réparation des dommages de guerre.

Or le Gouvernement, par un nouveau projet de loi déposé le 11 mai 1915 à la Chambre, avait, en fait, supprimé ce droit, pourtant légalement proclamé par la loi antérieure de décembre 1914, en allant jusqu'à le contester plusieurs fois et en mettant de nombreuses entraves à son application future.

Pour examiner ledit projet, la Chambre nomma une commission qui devait également tenir compte des plaintes qui s'étaient élevées contre la nouvelle législation proposée. Cette commission, présidée par M. Klotz, ancien ministre des Finances, a présenté, le 22 octobre dernier, un nouvel avant-projet qui diffère très sensiblement de celui du gouvernement.

Ce nouveau projet, conçu très habilement pour concilier tous les intérêts et donner satisfaction aux sinistrés, est une étude très approfondie sur la réparation des dommages de guerre. Il est basé sur des principes d'équité et de justice : en effet, il proclame hautement « la solidarité de la nation devant les charges de guerre » et « le droit à la réparation institué par l'article 12 de la loi du 26 décembre 1914 », droit mis en échec dans le projet gouvernemental.

Cette question du droit des sinistrés étant définitivement réglée, le point le plus intéressant à examiner était celui de la répartition, suivant les dommages subis ; aussi, logiquement, la commission écarta-t-elle les distinctions auxquelles le projet du gouvernement avait eu recours. Celui-ci réservait à « des lois ultérieures » le soin de statuer en ce qui concerne les communes, les départements, les établissements publics, les concessionnaires « de mines, minières et ardoisières ». La commission a mis, au contraire, sur la même ligne « les particuliers, sociétés, associations, établissements publics ou d'utilité publique, communes, départements ».

Cependant elle a prévu une « loi spéciale » pour « les concessionnaires de voies de communication d'intérêt général ou local et les victimes des dommages maritimes ».

En ce qui concerne l'indemnité, voici ce qui est dit dans les articles 5 et 6 du nouveau projet :

« Art. 5. — Les dommages causés aux immeubles seront réparés dans la mesure de la perte subie, évaluée à la veille de la mobilisation, sous la réserve des modalités prévues aux articles ci-après.

« Art. 6. — Si l'indemnité est affectée à la reconstruction des immeubles endommagés ou détruits, le surplus de la dépense nécessaire par la reconstruction sera réglé ainsi qu'il suit :

« Lorsque le montant des frais supplémentaires dépassera soit la somme de 20.000 francs, soit le dixième de la perte subie, l'excédent fera l'objet d'avances remboursables à l'Etat par les contributeurs, en cinquante années, à courir de celle qui suivra le dernier versement et productives à son profit d'un intérêt de 3 %.

« Le remboursement de ces avances sera garanti à l'Etat par une hypothèque privilégiée inscrite au premier rang des privilèges de l'article 2103 du Code civil. »

D'autre part, afin d'obliger en quelque sorte le

relèvement des ruines causées du fait de la guerre, et pour que les capitaux restent sur place et soient employés à l'industrie, à l'agriculture et au commerce locaux, la commission, dans ses articles 7 et 8, a prévu que « le remploi pourra être interdit d'office ou faire l'objet d'une dispense, s'il est reconnu irréalisable ou contraire à l'intérêt économique ou à la santé publique, soit en raison de la situation des personnes, soit en raison de la nature ou de l'emplacement des biens.

« La dispense de remploi pourra être également prononcée en faveur de l'attributaire qui affectera tout ou partie de l'indemnité à la fondation ou au développement d'œuvres d'assistance ou de solidarité.

« Dans ces divers cas, le montant seul de la perte subie est attribué à l'exclusion de toute avance.

« Si l'attributaire qui n'a pas obtenu de dispense déclare ne pas vouloir effectuer le remploi, il reçoit le montant de la perte subie diminué de :

« 5 % pour les sommes comprises entre 1 et 20.000 francs ; 10 %, 20.001 et 50.000 francs ; 15 %, 50.001 et 100.000 francs ; 20 %, 100.001 et 200.000 francs ; 25 %, 200.001 et 300.000 francs ; 40 % pour les sommes dépassant 300.000 francs.

« Ces abattements seront réduits de 1/2 % à raison de chaque enfant et de chaque personne à la charge de l'attributaire. »

C'est contre ces deux points : règlement des indemnités (article 6) et perte en cas de non-emploi (article 8), que se sont élevées les associations départementales de sinistrés constituées, on le sait, en une fédération chargée de les grouper et de coordonner leurs efforts « en vue de réaliser, par tous les moyens légaux, la réparation intégrale des dommages causés à la propriété privée sous toutes ses formes ».

Cette grande union s'est livrée à une étude approfondie de l'avant-projet élaboré par la commission spéciale présidée par M. Klotz.

Le rapport de la fédération fait nettement ressortir que le droit à la réparation se traduit de toute façon par l'endettement de l'Etat, et que la situation de ce dernier est très fautive. En effet, même s'il veut reconstruire, suivant les règles recommandées par le conseil supérieur d'hygiène et publiées en un décret qui devra intervenir dans les trois mois de la promulgation de la présente loi, et qu'il profite alors d'une remise faite par la commission départementale, à titre de prime d'amélioration, — remise équivalente à une partie des avances remboursables et pouvant aller jusqu'à concurrence de 25 % au maximum sur chaque annuité à courir, — il s'endette vis-à-vis de l'Etat, puisque, au lieu de payer une prime à la grande majorité de ceux qui voudront se rétablir, ce dernier leur prêtera de l'argent avec intérêts à 3 %, et que, d'autre part, s'il n'affecte pas le montant de cette évaluation à la reconstitution des immeubles endommagés ou détruits, l'indemnité subira une réduction pouvant atteindre jusqu'à 40 %.

Comme conclusion, dans son rapport qu'elle vient d'adresser à la Chambre, en réponse à l'avant-projet déposé le 22 octobre 1915, la Fédération espère que le Parlement apportera les modifications nécessaires pour donner satisfaction à tous les sinistrés désireux de reconstituer leur foyer dans des conditions acceptables, puisque la victoire finale nous permettra de mettre à la charge de nos ennemis les réparations de tous les dommages qu'ils nous auront causés.

R. MAGAUD.

INFORMATIONS DIVERSES

FRANCE

Le renouvellement des Bons Municipaux de la Ville de Paris. — A la date du 10 courant nous

avons mentionné l'invitation adressée au Préfet de la Seine par le Conseil municipal de Paris en ce qui concernait le renouvellement des Bons Municipaux à un an et à six mois venant à échéance du 28 décembre au 2 mars prochain.

Or, un décret rendu le 18 décembre sur avis conforme du Conseil d'Etat a été promulgué au *Journal officiel* le 19 courant qui autorise ce renouvellement aux mêmes conditions que précédemment, et pour une durée de six mois ou d'un an au gré des porteurs.

Les nouveaux Bons porteront donc intérêt, ceux à 6 mois, à 5,25 % l'an, et ceux à 1 an, à 5,50 %. Ces intérêts seront payés lors du remboursement du capital, net de toute retenue pour impôt ou timbre, comme les précédents. Ils seront délivrés séance tenante contre ceux présentés à l'échange.

Leurs détenteurs conserveront leur droit de souscription par préférence aux Emprunts que la Ville de Paris pourrait émettre avant leur échéance.

Situation hebdomadaire de la BANQUE DE FRANCE

PARIS ET SUCCURSALES	16 décemb. 1915	23 décemb. 1915			
ACTIF					
Encaisse de la Banque :					
Or.....	5.026.399.111	5.070.563.499			
Argent.....	357.721.603	352.280.961			
	5.384.120.714	5.422.844.460			
Disponibilité à l'étranger.....	974.101.771	990.450.010			
Effets échus hier à recevoir à ce jour.....	601.505	478.484			
Portefeuille Paris { Effets Paris.....	133.287.887	141.481.348			
{ Effets Etranger.....	1.265.009	1.212.476			
{ Effets du Trésor.....	235.532	254.311			
Portefeuilles des succursales.....	231.966.053	242.749.500			
Effets prorogés { Paris.....	891.763.889	889.049.227			
{ Succursales.....	954.221.396	949.654.563			
Avances sur lingots à Paris.....	4.290.006	4.290.000			
Avances sur lingots dans les succursales.....	633.089.544	640.229.311			
Avances sur titres dans les succursales.....	512.704.154	516.573.374			
Avances à l'Etat (Loi de 1914).....	200.000.000	200.000.000			
Avances à l'Etat (Loi de 1914).....	7.400.000.000	5.000.000.000			
Avances temporaires au Trésor public.....	869.150	869.150			
Bons du Trésor français escomptés pour avances de l'Etat aux Gouvernements étrangers.....	615.000.000	630.000.000			
Rentes de la Réserve.....	10.000.000	10.000.000			
Rentes de la Réserve (ex-banques).....	2.980.750	2.980.750			
Rentes disponibles.....	99.528.538	99.528.538			
Rentes immobilisées.....	100.000.000	100.000.000			
Hôtel et mobilier de la Banque.....	4.000.000	4.000.000			
Immeubles des succursales.....	46.244.859	46.250.263			
Depenses d'administration de la Banque et des succursales.....	13.061.036	13.280.512			
Emploi de la réserve spéciale.....	8.407.092	8.407.092			
Divers.....	436.912.286	341.641.780			
Total.....	18.658.651.149	16.255.625.155			
PASSIF					
Capital de la Banque.....	182.500.000	182.500.000			
Bénéfices en additions au capital.....	8.450.697	8.450.697			
Réserves (Loi du 17 mai 1854).....	10.000.000	10.000.000			
Ex-banques départementales.....	2.980.750	2.980.750			
Loi du 9 juin 1857.....	9.125.000	9.125.000			
Réserves immobilières de la Banque.....	4.000.000	4.000.000			
Réserves spéciales.....	8.407.444	8.407.444			
Billets au porteur en circulation.....	13.449.502.520	13.201.110.315			
Arrerages de valeurs déposées.....	32.680.410	30.696.459			
Billets à ordre et récépissés.....	10.240.640	9.157.471			
Compte courant du Trésor.....	2.236.748.361	362.834.800			
Comptes courants de Paris.....	1.561.185.595	1.387.274.265			
Comptes courants dans les succursales.....	652.970.852	645.920.611			
Dividendes à payer.....	3.004.967	2.900.894			
Escompte et intérêts divers.....	44.202.068	46.483.046			
Réescompte du dernier semestre.....	3.123.016	3.123.016			
Divers.....	439.528.823	340.660.383			
Total.....	18.658.651.149	16.255.625.155			
Comparaison avec les années précédentes					
	28 déc. 1911	26 déc. 1912	26 déc. 1913	30 juillet 1914	23 déc. 1915
	millions	millions	millions	millions	millions
Circulation.....	5.310.4	5.584.3	5.713.5	6.663.2	13.201.1
Encaisse or.....	3.206.4	3.207.3	3.517.4	4.141.3	5.070.5
— argent.....	804.1	689.2	640.1	625.3	352.2
Portefeuille.....	1.396.9	1.719.1	1.526.4	2.444.2	2.224.2
Avances aux partic. à l'Etat.....	685.4	714.3	742.4	743.8	1.161.0
Compt. cour. Trésor.....	180.0	200.0	200.0	200.0	5.200.0
— partic.....	283.9	237.1	403.3	382.6	362.8
Taux d'escompte.....	3 1/2 0/0	4 0/0	4 0/0	4 1/2 0/0	5 0/0

Le commerce extérieur de la France. — L'Impri-merie nationale vient de mettre sous presse le volume des documents statistiques publiés par l'Administration des Douanes sur le commerce de la France pendant les onze premiers mois de 1915. Les renseignements suivants sont extraits de ce volume :

Valeur des marchandises importées et exportées du 1^{er} janvier au 30 novembre 1915 (commerce spécial)

IMPORTATIONS	Onze premiers mois		Différences en 1915
	1914	1915	
(Milliers de francs)			
Objets d'alimentation.....	1.616.451	2.300.686	+ 684.235
Matières nécessaires à l'industrie.....	3.363.894	2.816.359	- 547.535
Objets fabriqués.....	1.014.966	2.084.270	+1.069.304
Totaux.....	5.995.311	7.201.315	+1.206.004
EXPORTATIONS			
Objets d'alimentation.....	576.612	492.165	- 84.447
Matières nécessaires à l'industrie.....	1.252.363	585.005	- 667.358
Objets fabriqués.....	2.441.607	1.498.220	- 943.387
Colis postaux.....	382.609	156.098	- 176.511
Totaux.....	4.653.191	2.731.488	-1.921.703

Dans le chapitre colis postaux figurent 6.860.000 francs pour des colis contenant des tissus de soie et de bourre de soie. Le chiffre correspondant de 1914 avait été de 23.531.000 francs.

Pour le seul mois de novembre 1915, la comparaison avec le même mois de 1914 s'établit ainsi :

Valeur des marchandises importées et exportées en novembre 1914 et 1915 (commerce spécial)

IMPORTATIONS	En novembre		Différences en 1915
	1914	1915	
(Milliers de francs)			
Objets d'alimentation.....	140.470	166.912	+ 26.442
Matières nécessaires à l'industrie.....	95.030	268.896	+ 173.866
Objets fabriqués.....	31.281	182.243	+ 150.962
Totaux.....	266.781	618.051	+ 351.270
EXPORTATIONS			
Objets d'alimentation.....	45.920	46.397	+ 477
Matières nécessaires à l'industrie.....	30.691	56.252	+ 25.561
Objets fabriqués.....	84.870	161.373	+ 76.503
Colis postaux.....	8.096	21.438	+ 13.342
Totaux.....	169.577	285.460	+ 115.883

Le mois de novembre 1915 accuse donc sur le mois correspondant de 1914, une augmentation totale de 467.153.000 francs, qui porte sur toutes les catégories et qui se décompose ainsi : aux importations, 351.270.000 francs, et aux exportations, 115.883.000 francs.

GRANDE-BRETAGNE

Le commerce extérieur anglais. — Les résultats du commerce extérieur anglais pour les onze premiers mois de l'année 1915 se comparent ainsi avec ceux de la même période de 1914 :

	Janvier-novembre		
	1914	1915	Différences
(En milliers de livres)			
Importation.....	629.254	782.941	+153.687
Exportation.....	408.952	350.700	- 58.252
Réexportation.....	89.619	91.095	+ 1.476

Pour les onze premiers mois de l'année, la balance commerciale anglaise présente un déficit de 341.146.000 livres, bien que pendant les six mois précédents on ait noté une diminution progressive du chiffre des importations et une augmentation

également constante des sorties. Tant que le gouvernement britannique sera obligé d'avoir recours à l'étranger, aux Etats-Unis en particulier, pour ses approvisionnements en munitions et en fournitures militaires, la balance commerciale anglaise restera déficitaire ; aussi, pour rétablir cette rupture entre les entrées et les sorties, les gouvernements anglais cherchent par tous les moyens à activer la production intérieure de matériel de guerre, par une meilleure interprétation de la mobilisation industrielle, et à favoriser, dans la mesure du possible, les exportations à l'étranger des produits anglais.

Comparativement avec le mois de novembre 1914, le onzième mois de 1915 présente une plus-value de 29.836.303 livres, à savoir : importations, + £ 16 millions 129.030 ; exportations, + £ 14.037.547 ; ré-exportation, + £ 2.069.726.

Ces chiffres indiquent une bonne reprise des affaires ; pourtant la comparaison est assez difficile, car, en outre d'une augmentation considérable des prix de la plupart des produits, il y a lieu de tenir compte des conditions particulièrement mauvaises dans lesquelles s'effectuèrent les entrées et les sorties, pendant les cinq premiers mois de guerre de l'année 1914.

Pendant le mois de novembre 1915, l'Angleterre a exporté pour £ 8.823.901 de métal précieux aux Etats-Unis ; £ 2.516.990 à l'Espagne et aux Canaries ; £ 991.861 à la Hollande, et £ 890.000 aux Républiques sud-américaines.

Bilan de la Banque d'Angleterre. — Le bilan de la Banque d'Angleterre, pour la semaine finissant le 22 décembre, s'établit comme suit :

	Departement d'émission	Liv. sterl.
Billets émis.....		69.364.000
Departement de Banque		
Capital social.....		14.552.000
Dépôts publics (y compris les comptes du Trésor, des Caisses d'Epargne, des agents de la Dette nationale, etc.).....		53.135.000
Dépôts divers.....		98.734.000
Traites à 7 jours et diverses.....		19.000
Solde en excédent.....		3.294.000
Total.....		
Garanties en valeurs d'Etat.....		32.840.000
Autres garanties.....		102.450.000
Billets en réserve.....		34.266.000
Or et argent monnayé en réserve.....		178.000
Total.....		
169.734.000		

Statistique relative aux divers chapitres du bilan de la Banque d'Angleterre (Milliers de livres sterling)

Dates	Or monnayé et lingots	Circulation	Dépôts	Portefeuille avances et effets publics	Réserve	Rapport de la réserve aux engagements	Taux de l'escompte
6 août 1914	27.622	36.105	68.249	76.999	9.967	20.40	6 %
3 nov. 1915	56.656	33.433	141.311	117.435	41.673	29.48	5 %
10 —	55.351	33.198	139.373	116.562	40.608	29.12	»
17 —	53.570	33.014	141.374	120.656	39.006	27.68	»
24 —	52.457	33.302	136.798	117.011	37.605	27.48	»
1 ^{er} déc.....	51.289	34.275	143.902	126.321	35.414	24.61	»
8 —	50.273	34.156	142.479	125.750	34.567	23.56	»
15 —	50.281	34.267	146.305	129.705	34.464	23.55	»
22 —	51.092	35.098	151.869	135.290	34.444	25.46	»

L'accord anglo-danois et le « Times ». — Le *Times*, de Londres, publiait ce qui suit à la date du 15 courant :

« Nous avons récemment demandé au gouverne-

ment de nous indiquer les grandes lignes de sa politique en matière de blocus, et de nous dire en quelle mesure il considérerait cette politique compatible avec le système d'accords séparés avec les neutres. Le discours de Lord Lansdowne à la Chambre des Lords, jeudi dernier, a répondu en partie à cette question.

« Plusieurs orateurs, et en particulier Lord Ports-mouth, s'étaient plaints de la décision du gouvernement de ne pas publier l'accord avec le Danemark. Ils ont donné une longue liste de marchandises qui, d'après cet accord, pourront être réexportées du Danemark en Suède et en Norvège, et une autre liste, comprenant notamment le malt, le café, le chocolat, le thé, les fruits frais et secs, qui pourront être réexportés directement en Allemagne.

« Ce formidable catalogue a produit une grande impression sur la Chambre des Lords, malgré la remarque de Lord Lansdowne que sa divulgation était « extrêmement inopportune ». Dans sa réponse, Lord Lansdowne a encore exprimé sa conviction que l'accord avec le Danemark était avantageux pour ce pays et qu'il aiderait à l'heureuse poursuite de la guerre. Au sujet de sa publication, il déclara qu'il fallait songer à l'effet qu'il pourrait produire sur d'autres pays neutres, et qu'on ne le ferait pas connaître tant qu'on n'aurait pas de raisons de croire que sa publication pourrait être agréable au gouvernement danois. D'ailleurs, cette publication entraînerait aussi nécessairement celle des autres accords conclus avec la Hollande, la Suisse, etc... et cela ne faciliterait pas la conclusion d'autres accords dans la suite.

« Lord Lansdowne a déclaré également qu'aucun de ces accords n'avantageait un pays neutre davantage qu'un autre, et que l'Angleterre avait le droit d'accepter des arrangements de ce genre avec les neutres, s'ils le désiraient. Ses droits militaires ne sont pas touchés non plus par ces accords. En résumé, il a proclamé ce fait que le seul moyen d'empêcher l'approvisionnement de l'Allemagne par l'intermédiaire des pays neutres était de conclure des arrangements avec des organes responsables dans les pays neutres eux-mêmes.

« Lord Lansdowne n'a pas répondu à l'objection si grave qu'en permettant la réexportation de contrebande conditionnelle, en Allemagne, le gouvernement se mettrait dans l'impossibilité de saisir les marchandises américaines de la même nature expédiées directement en Allemagne. Il n'a pas répondu non plus à l'objection que, autant qu'on peut le supposer, il sera extrêmement difficile de contrôler la destination définitive de marchandises réexportées de Danemark en Norvège et en Suède, étant donné qu'elles peuvent être consignées à des Allemands ou à des commerçants ayant des intérêts en Allemagne, ayant des dettes en Allemagne ou travaillant avec des capitaux allemands.

« Evidemment, Lord Lansdowne n'aurait pu répondre à toutes ces objections qu'en divulguant le texte complet de l'accord avec le Danemark... Avec sa politique de mystère si souvent erronée, le gouvernement a déjà trompé dans une large mesure la confiance du public, qui lui est indispensable, s'il veut mener la guerre à bonne fin... En ce qui concerne l'accord avec le Danemark considéré en lui-même, il peut être bon ou mauvais, bien que la connaissance même incomplète qu'on en a permette d'y reconnaître de graves défauts. Mais il a été surtout une occasion pour le public de témoigner sa méfiance.

« Si le gouvernement avait montré dans le passé davantage de détermination, en vue d'empêcher les approvisionnements de l'ennemi, s'il avait eu recours à l'avis, non seulement de fonctionnaires, mais aussi de gens du métier et d'hommes d'affaires, s'il avait montré aux commerçants qu'il n'était pas patriotique d'accepter des commandes

pour les pays neutres que leur importance rendaient suspectes, il ne se trouverait pas maintenant dans une situation si difficile, et l'Allemagne serait dépourvue des choses qui lui sont d'une nécessité vitale. »

La conscription anglaise. — Lors du discours prononcé le 21 décembre à la Chambre des Communes, par M. Asquith, président du cabinet britannique, à l'occasion du dépôt d'un projet augmentant d'un million d'hommes les effectifs existants de l'armée anglaise et les portant ainsi à quatre millions, M. Stanton, député ouvrier indépendant, a flétri en ces termes ceux qui d'une façon hypocrite sont effrayés par la conscription de Lord Derby :

« Si les gens refusent de s'engager, a dit M. Stanton, il faut aller les chercher.

« Quand un pays est assez bon pour qu'on y vive, il doit être assez bon pour qu'on le défende.

« Nous avons beaucoup plus à défendre que n'importe quelle autre partie du globe.

« Est-ce que tous les gars d'Australie, de Sud-Afrique et de la Nouvelle-Zélande ne se sont pas sacrifiés pour la mère-patrie ? Que penseront-ils quand ils apprendront que nous possédons des tire-au-flanc parmi nous ? Et dire qu'il y a des gens qui se sont simplement mariés et se cachent derrière des jupons pour éviter de servir, pensant ainsi échapper à la vindicte publique ! Est-ce à de tels hommes qu'on va permettre de bâtir les générations anglaises futures ? Quelle honte ! Quand les meilleurs sont partis, c'est au Parlement à dire ce qu'il faut faire pour le pays.

« Nous sommes capables de faire beaucoup plus que nous n'avons déjà fait, et j'adjure tous les Anglais de s'enrôler et de faire en sorte que les gars qui sont dans les tranchées sentent que le pays tout entier est derrière eux.

« Nos ressources sont sans limites ; notre courage ne peut être brisé.

« Qu'on en finisse avec les pleurnicheries ou les habéleries ; levons-nous tous et allons combattre d'une façon digne de notre glorieux passé. »

Ce discours a été salué par de vifs applaudissements. Le Parlement anglais a ainsi voulu marquer sa ténacité inébranlable jusqu'au succès final.

RUSSIE

Le nouvel Emprunt russe. — A la date du 3 courant, nous annoncions, d'après le *Daily Mail* de Londres, l'émission d'un nouvel Emprunt russe 5 1/2 %, pour lequel le gouvernement impérial faisait, pour la première fois, appel directement à la population.

Des nouvelles reçues de Petrograd donnent les détails suivants sur cet Emprunt dont le montant était d'un milliard de roubles, soit environ 2 1/2 milliards de francs, et non de roubles, ainsi qu'il avait été dit tout d'abord.

Les maisons de banque et de commerce ont souscrit 600 millions de roubles, et sur les 400 millions restants, la population a déjà souscrit 300 millions.

La souscription continuant toujours dans les caisses d'épargne de l'Etat et dans les caisses régimentaires, le placement du solde de 100 millions de roubles est assuré.

On fait remarquer à Petrograd que ce résultat, extrêmement favorable d'une opération financière énorme, dans un pays où la population est peu habituée aux souscriptions publiques, est attribué à son but patriotique.

Bilan de la Banque Impériale de Russie. — Le dernier bilan de la Banque Impériale de Russie,

arrêté au 1/14 décembre, se compare ainsi avec le précédent :

	Bilans aux	
	23 nov./6 déc. 1915	1/14 déc. 1915
	(Millions de roubles)	
Actif :		
Or (lingots, monnaies et bons de l'administration des Mines).....	1.608	1.607
Or à l'étranger.....	228	228
Billon d'argent et de cuivre.....	32	34
Effets escomptés.....	398	395
Bons du Trésor à court terme.....	3.303	3.289
Prêts sur titres.....	796	755
— sur marchandises.....	111	110
— aux institutions de crédit populaire.....	86	83
— agricoles.....	23	23
— industriels.....	9	8
— aux Monts de Piété.....	17	16
Effets protestés.....	6	6
Titres appartenant à la Banque.....	220	242
Divers.....	136	136
Solde du compte des succursales.....	278	159
Total.....	7.246	7.091
Passif :		
Billets de banque émis, sauf ceux en caisse de la Banque (1).....	5.220	5.201
Capital.....	55	55
Dépôts.....	26	24
Comptes courants du Trésor.....	233	214
— spéciaux et consignations.....	396	397
— courants des particuliers.....	865	854
Mandats non acquittés.....	25	26
Intérêts sur les opérations de l'exercice.....	113	114
Sommes transitoires et divers.....	313	206
Total.....	7.246	7.091

(1) Les billets en caisse s'élevaient, au 23 novembre/6 décembre, à 69 millions de roubles, et au 1/14 décembre, à 88 millions.

La production agricole russe en 1915. — D'après les renseignements qui viennent d'être publiés par le *Comité Central de Statistique* de Petrograd, la récolte russe des céréales en 1915 est évaluée à 3.665.120.000 pouds (le poud vaut 16 k. 380), récolte qui se répartit ainsi comparativement à celle de l'année précédente :

	1914	1915	Différence en 1915
	(Millions de pouds)		
Seigle d'hiver.....	1.224 7	1.314 8	+ 90 1
Seigle de printemps.....	25 2	20 5	- 4 7
Blé d'hiver.....	349 0	429 0	+ 80 0
Blé de printemps.....	891 9	956 6	+ 64 7
Orge.....	529 1	631 5	+ 102 4
Mais.....	125 8	116 3	- 9 5
Sarrasin.....	50 4	55 0	+ 4 6
Millet.....	118 2	141 3	+ 23 1
Total.....	3.314 3	3.665 1	+ 350 8

La récolte de 1915 a donc donné 351 millions de pouds de plus que celle de 1914. Après déduction de quinze pouds par tête de population pour l'alimentation et semences, il reste 957,2 millions de pouds disponibles. Depuis le moment où furent recueillies les données publiées par le *Comité Central*, les prévisions se sont partiellement améliorées dans le nord-ouest et le nord et ont baissé dans le sud-est et en partie dans le centre.

En ce qui concerne les disponibilités, au chiffre de 957,2 millions de pouds de la récolte de 1915, il faut ajouter les stocks restants des récoltes précédentes.

La récolte des céréales (non compris l'avoine) de 1914 a été de 3.314,3 millions de pouds et, après satisfaction des besoins intérieurs en alimentation et semences, elle a laissé un excédent disponible

de 473,5 millions de pouds, auxquels il faut ajouter le reliquat de 1913 : 204,6 millions de pouds, soit au total 678,1 millions de pouds. Après déduction de l'exportation de 1914, qui fut de 290,9, le stock au début de 1915 était de 387,2 millions de pouds.

La Russie possède, par conséquent, en 1915, des disponibilités absolument libres : 1.344,4 millions de pouds de céréales, non compris l'avoine.

Pour ce qui est du froment, les disponibilités absolument libres (déduction faite des quantités nécessaires aux semailles et aux besoins de l'alimentation) peuvent être fixées comme suit :

La récolte moyenne des années 1909-1913 (qui étaient toutes des années normales) fut de 1.247 millions de pouds, et l'exportation moyenne de 258,7 millions de pouds.

L'exportation était par conséquent de 20,7 % de la récolte et ce pourcentage peut être considéré comme normal. En 1914, vu la guerre, il n'a été exporté que 147,1 millions de pouds, soit 10,6 % de la récolte au lieu de 20,7 % ou 286,7 millions de pouds. Il est resté, par conséquent, dans le pays 139,6 millions de pouds qui seraient exportés si la situation était normale, et cette quantité doit être ajoutée aux 20,7 % de la récolte de 1915 (soit 286,8 millions de pouds) qui normalement pourraient être exportés à l'étranger.

Par conséquent, la Russie possède en 1915 des disponibilités en froment absolument libres qui se chiffrent par 426,4 millions de pouds.

Quant à la récolte de l'avoine, elle a été en 1915 de 892,3 millions de pouds. Les quantités disponibles de cette récolte sont estimées à 282,3 millions de pouds. Le stock restant de la récolte de 1914 (après déduction des quantités exportées) fut de 6 millions de pouds. La Russie dispose donc en 1915 de 288,3 millions de pouds d'avoine.

Séquestration des biens allemands en Russie. — On annonce de Petrograd que sur 3.500 Sociétés allemandes par actions établies en Russie, 3.200 ont été séquestrées.

Les autres 300 le seront incessamment.

ALLEMAGNE

Nouveau crédit de guerre de 10 milliards de marks. — Nous avions annoncé, le 3 décembre, en nous reportant au *Berliner Tageblatt*, que le gouvernement allemand renoncerait pour le moment à émettre son quatrième Emprunt de guerre, dont la souscription devait avoir lieu, avait-on dit, en janvier, mais qu'il émettrait des Bons du Trésor qui seraient transformés plus tard en un emprunt.

Il en sera bien ainsi, comme l'a déclaré M. Helfferich, secrétaire d'Etat au Trésor, dans la séance du Reichstag du 14 décembre, en demandant un crédit supplémentaire de 10 milliards de marks qui vient d'être approuvé.

Le discours du ministre n'a été qu'une réédition de celui du chancelier de l'Empire que nous reproduisons il y a huit jours. Même optimisme, même panégyrique de la force allemande, des succès allemands, des ressources de l'Allemagne.

M. Helfferich fait des comparaisons entre la *Reichsbank* et les banques des alliés, mais sans entrer dans certains détails qu'il conviendrait d'élicider. Il établit un rapprochement entre les emprunts effectués en Allemagne et ceux émis en France et en Angleterre, sans tenir compte des sommes en espèces sonnantes réellement fournies au Trésor public de France et au Trésor de la Grande-Bretagne, et il termine ainsi :

« Nous devons lutter pour assurer notre existence comme peuple et comme empire contre des ennemis qui, après seize mois d'insuccès militaires et de défaites, rêvent encore d'un amoindrissement, d'un écrasement de l'Allemagne.

« La guerre doit être continuée et elle le sera malgré tous les risques et à tout prix jusqu'à ce que cette assurance soit conquise. L'acceptation du

crédit que nous vous demandons montrera que toutes les espérances fondées sur la faiblesse, la désunion, la lassitude, la faim du peuple allemand étaient et restent trompeuses.

« Le grand succès de l'emprunt de septembre nous permet d'attendre jusqu'au mois de mars pour en émettre un nouveau. Jusque-là nous émettrons des bons du Trésor. Le vaste empire britannique repose sur la puissance financière de la Grande-Bretagne ; quand cette puissance sera ébranlée, l'empire lui-même chancelera. L'Allemagne, au contraire, peut s'appauvrir comme autrefois ; elle se relèvera par son travail. L'Allemagne a renoncé au superflu, mais elle a suffisamment de quoi vivre et de quoi combattre jusqu'à la victoire finale. »

La réplique à ce discours optimiste est fournie par le *Vorwaerts*, qui demande comment le gouvernement allemand va pouvoir payer les intérêts de la dette nationale, laquelle se monte à 40 milliards, soit 2 milliards annuellement.

« Pourtant, ajoute le journal, les droits de douane, qui constituent les principales ressources de l'Allemagne, ne pourront pas être appliqués après la guerre sur de nombreuses matières qui feront absolument défaut. Si on les applique, l'industrie et le commerce allemands ne pourront jamais reprendre. »

Et le *Vorwaerts* conclut :

« Donc, le gouvernement doit nous dire, dès à présent, où il veut aller. »

Banque Impériale d'Allemagne. — Le bilan de la Banque Impériale d'Allemagne, au 15 décembre, accuse, sur celui du 7 décembre, les variations suivantes :

	7 décemb.	15 décemb.	Comparaison
(En millions de marks)			
Encaisse or.....	2.436	2.438	+
— argent.....	36	37	+
Billets de l'Empire et bons des Caisses de prêts.....	462	320	- 142
Portefeuille d'es- compte.....	4.992	5.275	+ 283
Avances.....	14	15	+ 1
Portefeuille titres.....	83	30	- 53
Circulation.....	6.041	6.100	+ 59
Dépôts.....	1.667	1.766	+ 99

Statistique relative aux divers chapitres du bilan de la Banque Impériale d'Allemagne (Millions de marks).

Dates	Encaisse		Billets de l'Empire (1)	Circulation	Comptes courants et dépôts	Portefeuille	Avances	Taux de l'escompte
	Or	Argent						
31 juil. 1914	1.253	275	33	2.909	1.258	2.081	202	5 %
7 août 1914	1.478	118	97	3.897	1.879	3.737	226	6 %
15 oct. 1914	2.427	40	1.125	5.675	1.620	3.923	15	5 %
31 — ...	2.429	38	1.138	5.946	1.623	4.206	19	»
7 nov. ...	2.432	34	960	5.910	1.575	4.285	16	»
15 — ...	2.433	36	793	5.833	1.550	4.320	16	»
23 — ...	2.435	39	557	5.765	1.723	4.637	13	»
30 — ...	2.435	37	669	5.999	1.588	4.672	16	»
7 déc. ...	2.436	36	462	6.041	1.667	4.992	14	»
15 — ...	2.438	37	320	6.100	1.766	5.275	15	»

(1) Depuis le 7 août, les bons des Caisses de prêts (Darlehenskassenscheine) sont compris au bilan avec les billets de l'Empire (Reichskassenscheine).

Les fournisseurs allemands et les bénéfices qu'ils réalisent. — A propos de l'impôt projeté en Allemagne sur les « bénéfices de guerre », on lit dans le *Vorwaerts* :

« Il est notoire que ce ne sont pas précisément les hommes d'affaires sérieux qui se sont pressés

au premier rang pour obtenir des marchés, ou pour spéculer sur le renchérissement. Le type aimable que les Berlinoises appellent *Schieber* (« celui qui pousse ») était représenté abondamment dans ces opérations, et sûrement des millions et des millions sont restés entre les mains, qui n'étaient pas d'une propreté exagérée, de ces chevaliers du gain facile... Nous espérons que la loi sera très sévère, mais nous ne nous faisons aucune illusion... »

D'autre part, voici comment s'exprime la *Gazette de Cologne* :

« Nous avons déjà réclamé à plusieurs reprises une loi qui ordonnerait la révision de tous les contrats conclus pour les fournitures relatives à la guerre ; cette loi devrait aussi viser les cas où, sans contrat, des arrangements quelconques auraient permis de réaliser des bénéfices de guerre. »

« Des contrats léonins, des bénéfices qui dépassent la mesure permise, ne doivent pas aller devant l'autorité fiscale, mais devant l'autorité judiciaire. »

Il ne faut pas oublier que la *Gazette de Cologne* n'est pas précisément l'ennemi des grands fournisseurs militaires, et qu'elle représente même de grands intérêts industriels de la région rhénane. Pour que cet organe officieux parle ainsi, il faut que le scandale soit bien grand.

La question du beurre en Allemagne. — Dans sa séance du 8 décembre 1915, le Bundesrat a édicté une ordonnance relative au commerce du beurre. L'objet principal de cette ordonnance est d'établir une compensation entre les territoires qui possèdent un excédent de beurre et les territoires déficitaires. L'Office de répartition aura le droit, vis-à-vis des laiteries qui disposaient en 1914 d'au moins 500.000 litres de lait ou d'une quantité correspondante de crème, de leur demander jusqu'à 15 % de leur production de beurre mensuelle, pour en disposer au profit des territoires déficitaires. Cet Office prendra d'abord les quantités de beurre qui n'ont fait encore l'objet d'aucun contrat de livraison. Si ces quantités ne suffisent pas, on diminuera en conséquence les quantités qui ont fait l'objet de traités. L'Office ne livrera du beurre qu'aux Communes ou qu'aux organisations désignées par le Chancelier d'Empire. L'ordonnance contient, en outre, des dispositions relatives à l'émission de cartes de beurre ou de graisse : les communes seront autorisées et même obligées par l'autorité supérieure à émettre des cartes de ce genre et à veiller à ce que les classes les moins aisées de la population puissent obtenir du beurre et de la graisse à bon marché.

Cette ordonnance entrera en vigueur le 1^{er} janvier 1916.

D'autre part, on annonce que depuis le 15 courant, les prix fixés comme base par l'ordonnance du 22 octobre relative à la régularisation des prix du beurre ont été diminués pour les provinces de la Prusse orientale, de la Prusse occidentale et du Schleswig-Holstein, de Posen et de Hanovre, pour une partie du Brandebourg, pour le district de Kœslin et pour les districts de Stettin et de Stralsund. Toutefois, les prix seront provisoirement maintenus pour l'agglomération berlinoise, certaines parties de la province de Brandebourg et pour les autres parties de la Prusse.

AUTRICHE-HONGRIE

L'union économique de l'Allemagne et de l'Autriche-Hongrie. — Le Dr Sylvester, président de la Chambre des députés d'Autriche, vient de déclarer que l'idée d'un rapprochement économique entre l'Allemagne et l'Autriche-Hongrie suppose une communauté de politique extérieure, la conclusion d'une convention militaire, et seulement ensuite une grande action économique. La communauté de la politique extérieure est dès aujourd'hui garantie ; quant à la convention militaire, elle présentera

d'autant moins de difficultés, que dès maintenant les états-majors généraux allemand et autrichien n'ont qu'un cœur et qu'une seule âme.

Le rapprochement économique s'est heurté, au début, à l'opposition de quelques industries, notamment de l'industrie métallurgique autrichienne mais celle-ci a renoncé depuis longtemps à son opposition. Pour la Hongrie, malgré sa grande amitié pour l'Allemagne, ses différences avec l'Autriche au point de vue économique ne sont pas encore complètement surmontées. Un rapprochement économique est d'autant plus urgent, que les traités de commerce expirent de part et d'autre en 1917. Même si la guerre devait empêcher d'aboutir à un accord définitif avant cette date, on pourrait facilement maintenir pendant un an l'état de choses actuel, en y apportant au besoin quelques modifications.

Le rapprochement économique suppose la disparition des droits de douane sur les denrées alimentaires et les produits agricoles entre les deux Empires. En ce qui concerne les droits industriels, cela peut donner lieu à quelques difficultés, et on fera bien d'établir une période de transition, pendant laquelle les droits seront diminués peu à peu, par étapes successives, jusqu'à ce qu'ils disparaissent entièrement. La chose est particulièrement nécessaire pour l'industrie métallurgique.

Ce qui n'importe pas moins, c'est la communauté de législation économique. La législation est déjà assez analogue en ce qui concerne notamment le droit civil, mais il serait nécessaire aussi que les deux pays aient la même législation sur les brevets et sur les Sociétés par actions : en ce qui concerne ce dernier point, les Sociétés autrichiennes sont, en effet, placées dans un état d'infériorité vis-à-vis des Sociétés allemandes, par suite des impôts beaucoup plus élevés.

En attendant, le récent changement intervenu dans le ministère autrichien par cette question du rapprochement économique entre l'Allemagne et l'Autriche-Hongrie et en particulier par les pourparlers qui vont commencer entre l'Autriche et la Hongrie au sujet du compromis appelle l'attention. Les trois ministres qui ont abandonné leur portefeuille sont, en effet, ceux du Commerce, des Finances et de l'Intérieur, c'est-à-dire ceux qui sont appelés à jouer le principal rôle dans ces pourparlers. On ne peut d'ailleurs dire s'ils ont donné leur démission parce qu'ils ne voulaient pas consentir à des conditions qu'ils jugeaient trop onéreuses pour l'Autriche, ou bien si en Autriche on a préféré que les négociations fussent dirigées par d'autres hommes politiques.

Quoi qu'il en soit, les nouveaux ministres autrichiens ont deux traits communs : d'abord, la conviction que le futur compromis avec la Hongrie doit être fait absolument sur les mêmes bases que celui de 1867 et qu'il faut éviter tout nouveau déplacement de puissance à l'intérieur de l'Empire au détriment de l'Autriche ; ensuite, l'idée que l'on ne doit pas laisser à l'écart le Parlement pour ce qui regarde les finances de l'Etat.

La réouverture de la Bourse de Vienne. — L'Agence Wolff a annoncé, ces derniers jours, que, depuis quelque temps déjà, la réouverture de la Bourse de Vienne fait, au sein de la Chambre viennoise, l'objet de délibérations dont le résultat a été consigné dans un mémoire remis au ministre des Finances.

Ainsi que le mentionne la correspondance Wilhelm, le ministre des Finances a répondu qu'il était favorable à l'idée de la réouverture de la Bourse dans des proportions restreintes.

Toutefois il faudrait créer, dans ce cas, toutes les sûretés tenant compte des circonstances extraordinaires actuelles. C'est pourquoi, si la Bourse de Vienne rouvre dans la première quinzaine de

janvier, — comme celles de Budapest et de Prague, — la durée de la séance ne sera que d'une heure et demie. De plus, les affaires ne pourront être traitées qu'au comptant, et les cours ne seront pas publiés.

BULGARIE

Finances bulgares. — Le bruit a couru, ces temps derniers, que la Bulgarie sollicitait de l'Allemagne une nouvelle aide financière, bien que la convention militaire passée par elle avec les empires du centre comporte déjà, paraît-il, un article lui ouvrant un crédit de 135 millions de francs par mois durant le temps de la mobilisation de son armée, soit pendant la durée de la guerre.

Il n'est pas sans intérêt de se reporter alors à l'article suivant que publiait récemment la *Gazette de Lausanne* :

« Après les guerres balkaniques de 1912-1913, la Bulgarie se trouva dans une situation financière très embarrassée ; l'agio sur l'or était à 40 %, l'escompte n'existait pour ainsi dire plus. Quelques banques allemandes, la Banque nationale allemande, la Société berlinoise de commerce, la Banque de commerce et d'escompte, etc., détenaient des valeurs bulgares remises en paiement de matériel de guerre et les considéraient comme des « laissés pour compte ». Cependant, la prime sur l'or étant alléchante, certains financiers constituèrent un syndicat d'agio, auquel participèrent diverses institutions de crédit, contrôlées par la *Disconto Gesellschaft*, de Berlin (entre autres la Banque agricole bulgare), ainsi que la Banque nationale de Bulgarie. Les opérations de ce syndicat relevèrent quelque peu le change, jusqu'à environ 9 % de dépréciation et, la situation étant ainsi devenue plus saine, il fut possible d'entamer des négociations pour une opération de consolidation. Cela se passa en avril et mai 1914.

« Vers le milieu de juin 1914, ces négociations étaient encore déçues. La *Disconto Gesellschaft*, qui les menait, se montrait exigeante et le gouvernement bulgare ne semblait pas disposé à céder à cet établissement la concession exclusive de l'exploitation des mines bulgares qu'il désirait. Le montant de l'emprunt en vue était alors de 250 millions de francs. Au lendemain du crime de Serajevo, toute discussion cessant, l'opération était manquée.

« C'est alors que se passa un fait qu'il ne nous appartient pas encore d'apprécier. Il suffit de dire, à ce sujet, que, dans certains Etats, en particulier en Allemagne, la finance participe de la diplomatie du gouvernement et que la *Disconto-Gesellschaft* avait probablement de très bonnes raisons pour avouer, dans son rapport de 1914, le « caractère patriotique » des opérations conclues avec la Bulgarie.

« Quoi qu'il en soit, le fait doit avoir eu une grande influence tant sur le gouvernement bulgare que sur la *Disconto-Gesellschaft* puisque, dès le 15 juillet, la Banque nationale bulgare remboursait 25 millions en or à des banques anglaises, 10 millions en or à des banques autrichiennes. Entre temps (c'est-à-dire entre la fin de juin et le 15 juillet 1914), le gouvernement bulgare recevait, en outre, 120 millions en or, contre des Bons du trésor à 7 % et le contrat d'emprunt était signé. Cette opération devait s'effectuer en deux versements de 250 millions chacun (au total 500 millions de francs) ; le taux était à 5 % et le prix auquel le consortium des banques prenait l'emprunt était fixé à 84 %. Et le contrat comportait une « clause de guerre » suspensive. La *Disconto* recevait, en outre, par ce contrat, la concession exclusive des mines bulgares, prétextation qui avait fait échouer les négociations de juin. Voilà les faits ; on en pensera ce que l'on voudra.

« Quand la guerre éclata, la « clause suspensive » fut appliquée. Le 8 août, la Bulgarie décréta

un *moratorium* absolu : l'escompte était à 9 %. Trois mois se passent et, soudain, la Turquie entre en scène.

« Aussitôt, en novembre, l'agio sur l'or tombe en Bulgarie à 20 % de dépréciation ; l'exportation de l'or est interdite, mais la « Société nationale pour l'exploitation des mines » est constituée ; la *Disconto* souscrit 100 millions environ et la Banque nationale bulgare et la Banque agricole bulgare, ensemble, 33 % du capital, soit 50 millions. Et les banques allemandes, qui font partie du consortium, lèvent leur option sur la première partie de l'emprunt bulgare.

« Toutefois, un remaniement s'effectue et de nouvelles négociations se poursuivent, qui aboutissent, en janvier, à une avance spéciale de 150 millions d'or sur Bons du trésor à 6 %. De cette somme, 75 millions sont versés de suite ; le solde, à raison de 10 millions par quinzaine.

« Cette avance de 150 millions, ainsi que celle de 120 millions effectuée en juillet 1914, ne sont pas comprises dans l'emprunt négocié ; elles constituent des opérations distinctes, car le bilan et le rapport de la *Disconto*, publiés en mars, mentionnent ces sommes comme indépendantes de l'emprunt et de la concession minière.

« Cependant, les versements sur l'emprunt de 500 millions ne paraissent pas s'effectuer encore ; l'opération traîne. Mais le gouvernement bulgare tire sur ce crédit pour payer en Allemagne les intérêts de sa Dette antérieure et, finalement, en mars 1915, immédiatement après l'attaque de la flotte alliée contre les Dardanelles, on annonce que l'option sur le deuxième versement de l'emprunt bulgare a été levée. En outre, les créances détenues par la Banque nationale d'Allemagne, la Société berlinoise de commerce, la Banque de commerce et d'escompte, pour du matériel de guerre, livré en 1913, sont réglées par la *Disconto* et on apprend aussi que le produit des 500 millions de l'emprunt sera affecté en crédits, dans les banques allemandes, pour les « livraisons » à effectuer à la Bulgarie.

« En somme, la Bulgarie négociait un emprunt de 250 millions. Elle a reçu 770 millions, dont 270 en or et 500 millions en matériel de guerre. En outre, 100 millions ont été versés pour la mise en valeur de ses ressources minières.

« Ce qui précède est un exposé précis des faits, d'après des documents authentiques, de source allemande. »

HOLLANDE

L'affaire du « Telegraaf ». — A la date du 10 courant, dans une information sur la « Contrebande en Hollande », nous parlions de l'arrestation de M. J.-C. Schröder, rédacteur en chef du *Telegraaf*, d'Amsterdam, poursuivi pour des articles violant soi-disant la neutralité.

Il y avait contre M. Schröder trois chefs d'accusation. Sur les deux premiers chefs, il a été acquitté, mais tout d'abord gardé en prison jusqu'au troisième procès. Il vient d'être pourtant relaxé.

Cet incident a soulevé en Hollande des protestations qui ont dépassé toutes les espérances, et les sentiments de la masse du peuple se donnent maintenant libre cours. Il faut lire, en effet, les mentions qui accompagnent les dons destinés au « Noël des poilus français », souscription ouverte par le *Telegraaf*, lequel, avec son édition populaire, *De Courant*, s'adresse à près de 253.000 lecteurs, alors que les organes les plus germanophiles qui, sous couleur de neutralité, ont sans cesse dénoncé M. J.-C. Schröder, n'ont qu'entre 5.000 et 20.000 lecteurs.

PAYS SCANDINAVES

Nouvelles taxes en Norvège. — On annonce de Christiania, à la date du 12 courant, que le ministre des Finances a nommé une commission char-

gée d'étudier la question de créer des recettes extraordinaires pour l'Etat au moyen de taxes temporaires sur une partie d'importants articles d'exportation, comme les produits des forêts, de l'industrie chimique, de l'industrie de la chasse et de la pêche, etc., ainsi qu'au moyen de taxes sur le tonnage maritime. Les ressources ainsi obtenues seront utilisées de façon à améliorer, par des réductions de prix ou d'une autre manière, la situation économique des classes ayant le plus à souffrir de la cherté de la vie.

Le contrôle des exportations en Suède. — On avertit de Stockholm, à la date du 12 décembre, que le ministre de la Justice a informé le Conseil des ministres, tenu le 7 courant, qu'il jugeait nécessaire, vu les circonstances extraordinaires nées de la guerre, d'introduire des pénalités spéciales contre certaines industries privées ayant pour but de nouer des relations commerciales avec des puissances étrangères, entreprises qui pourraient provoquer des troubles dans la politique extérieure du gouvernement. Le Conseil des ministres a décidé de nommer une commission de trois experts, chargée d'élaborer un nouveau projet de loi dans ce but.

D'après la *Gazette de Cologne*, cette décision du gouvernement suédois serait naturellement dirigée contre des entreprises comme la Société « Transito » et contre les tentatives que feraient certaines personnes pour s'enrichir aux dépens de l'Etat.

Observons que la Société « Transito » est celle qui doit assurer le transport direct des marchandises entre l'Angleterre et la Russie en passant à travers la Suède. Les Allemands mènent contre cette entreprise une violente campagne.

ROUMANIE

L'exportation du blé roumain. — Voici les appréciations que formule la *Gazette de Francfort*, dans une lettre reçue de Bucarest, au sujet de l'achat des céréales roumaines par le « Syndicat allemand des produits alimentaires », dont nous avons déjà parlé le 10 décembre :

« L'affaire des 50.000 wagons de céréales et de légumes n'est pas encore terminée. On discute encore sur le cours auquel on fixera la valeur du mark allemand et sur la question de savoir si la taxe d'exportation sera payée en or effectif ou non.

« Les représentants des puissances centrales désirent que l'on fixe le cours une fois pour toutes et que la taxe ne soit pas payée en or. Les Roumains protestent particulièrement contre cette dernière prétention.

« On est d'accord sur les points suivants :

« La Roumanie livrera 50.000 wagons, dont 20.000 wagons de blé, 10.000 de maïs, 7.500 d'orge, 5.000 d'avoine, 2.500 de pois et 5.000 de haricots. Les prix sont fixés comme suit :

« Blé, 3.200 à 3.250 lei (1 lei vaut 1 franc au pair) le wagon ;

« Maïs, 2.800 à 3.000 lei le wagon ;

« Orge, 2.700 lei ; avoine, 2.600 lei le wagon ;

« Haricots et pois, 4.000 lei le wagon.

« 30.000 wagons doivent passer par chemin de fer, et les 20.000 autres par le Danube.

« Les acheteurs s'engagent à envoyer chaque jour 360 wagons en Roumanie. Le dernier chargement doit être terminé en avril 1916.

« Les grands propriétaires fonciers de Roumanie livrent 19.000 wagons ; le commerce en livre environ 14.000 et les banques populaires aussi ; les meuniers en livrent 3.000. Le marché comprend les 90 péniches chargées de céréales déjà payées par les puissances centrales ; ces chargements vont donc enfin être livrés. Le paiement de chaque wagon aura lieu à la frontière. »

Il résulte de cet arrangement que l'Allemagne et l'Autriche s'engagent à payer une sorte de tribut quotidien à la Roumanie, jusque vers la fin d'avril,

ce qui est une manière comme une autre d'essayer de s'assurer sa neutralité.

La discussion sur le cours du mark et la réputation que les Austro-Allemands mettent à payer en or témoignent éloquentement des embarras financiers de nos ennemis.

La lenteur avec laquelle le marché s'exécutera (360 wagons par jour) indique que la capacité de transport du réseau hongrois est très réduite, et que le ravitaillement des puissances centrales par l'Orient ne peut pas être rapide.

ETATS-UNIS

Le torpillage de l'« Ancona ». — A la date du 8 novembre dernier, un vapeur italien, l'*Ancona*, était assailli par un sous-marin battant pavillon autrichien. Le sous-marin tira un obus sur le vapeur qui essaya d'échapper. Après un court laps de temps, et avant que l'équipage et les passagers aient pu se réfugier dans les canots, le sous-marin tira plusieurs obus sur le navire qu'il torpilla ensuite et coula. Un grand nombre de personnes, parmi lesquelles des citoyens américains, perdirent la vie ou furent blessées grièvement.

C'est pourquoi le gouvernement américain a demandé au gouvernement austro-hongrois de reconnaître que la destruction de l'*Ancona* était un acte illégal et injustifiable, de punir l'officier qui pétra ce crime, et d'accorder une réparation pécuniaire aux citoyens américains tués ou blessés dans l'attaque de ce navire. Il s'appuyait surtout sur ce fait que le gouvernement austro-hongrois avait eu connaissance de la correspondance échangée entre les Etats-Unis et l'Allemagne, concernant l'emploi des sous-marins à l'égard des navires de commerce.

La demande du gouvernement américain était conçue en termes nets, fermes et catégoriques, et M. Zwiedinek de Sudenhorst, conseiller d'ambassade d'Autriche-Hongrie, ne l'avait pas discutée formellement avec M. Lansing, secrétaire d'Etat. Mais le ministre des Affaires étrangères d'Autriche-Hongrie, le baron Burian, a répondu par une note que nous résumons comme suit :

Il observe, tout d'abord, que les demandes formulées par le gouvernement de l'Union laisseraient entendre que celui-ci expose exactement les circonstances dans lesquelles s'est produit l'incident sur lequel il s'appuie. Mais il est facile de reconnaître que l'exposé des faits, dans la susdite demande, laisse place à de nombreux doutes et ne présente pas, même si elle correspond à la réalité et si elle peut servir de base juridique rigoureuse pour juger le cas, la matière suffisante pour accuser le commandant du navire de guerre ou le gouvernement austro-hongrois.

Le gouvernement fédéral néglige aussi de désigner les personnes sur les témoignages desquelles il s'appuie et auxquelles il croit devoir accorder plus de créance, semble-t-il, qu'au commandement de la flotte impériale et royale. Il ne dit pas non plus ce qu'il advint des citoyens américains qui se trouvaient à bord.

Le gouvernement austro-hongrois, d'autre part, ne veut pas suivre le cabinet de Washington dans la voie où il s'engage à propos des correspondances échangées par le gouvernement fédéral avec le gouvernement allemand. Il ne possède aucune relation officielle de ces correspondances, et même la connaissance de ces documents ne serait pas suffisante.

Il demande donc au cabinet de Washington de formuler les articles spéciaux du droit contre lesquels le commandant du sous-marin a agi lors du coulage de l'*Ancona*, et déclare que le gouvernement austro-hongrois ne trouve, dans la note qui lui a été communiquée, aucun fait justifiant les réclamations formulées. Et si le gouvernement fédéral a l'intention d'émettre une opinion dans le

sens que des cas analogues quelconques au point de vue juridique font pressentir la décision qui serait prise à l'égard du gouvernement austro-hongrois dans le cas présent, ce dernier gouvernement doit déclarer, pour éviter tout malentendu, — et en regrettant en tout cas aussi sincèrement que le gouvernement américain le sort subi par les innocentes victimes de l'incident en question, — qu'il se réserve toute la liberté, lors de la discussion du cas de l'*Ancona*, de faire valoir sa propre conception juridique.

Les organes américains ont considéré cette note comme insolente et évasive et la réplique du gouvernement de Washington ne s'est pas fait attendre.

Le rapport de l'Amirauté austro-hongroise transmis le 15 novembre au département d'Etat à Washington avait reconnu que l'*Ancona* avait été torpillé après que les machines eussent été arrêtées et alors que les passagers se trouvaient toujours à bord. Or, cette admission suffit à elle seule.

En conséquence, le gouvernement des Etats-Unis ne peut envisager d'autre solution que celle de tenir le gouvernement impérial et royal comme responsable de l'acte de son commandant naval, et renouveler les demandes clairement définies, quoique respectueuses, contenues dans sa précédente communication.

CONTREBANDE DE GUERRE

Confiscation de colis-postaux destinés à la Suède.

— Le Foreign Office vient d'annoncer qu'il avait été confisqué à bord du vapeur suédois « Héliogland » environ 300 sacs et colis-postaux, à destination de la Suède ; 109 de ces colis contenaient du caoutchouc pour environ 8.000 livres anglaises (environ 3.630 kilos). Tous ces sacs étaient adressés à un agent, intermédiaire de l'ennemi, bien connu en Suède.

Autre cas de contrebande de caoutchouc. — Le correspondant du *Morning Post*, parlant de la disette du caoutchouc en Allemagne et des tentatives qui sont faites pour s'en procurer, dit qu'une Allemande, partant pour l'Europe, a été arrêtée, ses bagages contenant près de deux tonnes de caoutchouc qu'elle essayait de passer en fraude.

Revue Commerciale

Vins. — La récolte des vins en 1915 s'est élevée, d'après les chiffres donnés par la Direction Générale des Contributions indirectes, pour les quantités déclarées, et non compris les résultats de la partie du territoire occupée par l'ennemi, à 18 millions 100.790 hectolitres, contre 56.134.159 hectolitres en 1914, soit un déficit de 38.033.369 hectolitres, ou plus de 68 %.

Les stocks existants pour 1915 s'élèvent à 6 millions 972.135 hectolitres contre 5.719.546 en 1914, ce qui donne un total de ressources de 25.072.725 hectolitres pour 1915 contre 61.853.705 hectolitres en 1914. Les ressources pour la campagne 1915-16 sont donc inférieures de 36.780.780 hectolitres à celles de la campagne précédente.

Ainsi que nous l'avons annoncé le 3 décembre, les départements de l'Aude, du Gard, de l'Hérault et des Pyrénées Orientales ont fourni à eux seuls plus de la moitié de la récolte totale, avec 9.557.000 hectolitres. Leurs ressources pour la campagne 1915-16 s'élèvent à 11.846.000 hectolitres, soit 45 % environ des ressources totales.

Tous les départements producteurs sont en déficit, sauf la Côte-d'Or et l'Yonne, qui ont doublé leur production : l'une avec 300.000 hectolitres et l'autre avec 350.000 hectolitres.

Les affaires sont calmes sur tous les marchés, mais à la suite de la publication des chiffres de la récolte, plus déficitaire qu'on ne le pensait, puisque

les estimations allaient de 20 à 22 millions, les cours continuent à monter sur toutes les qualités sans qu'on puisse prévoir l'arrêt de cette hausse continue.

Cette semaine, à Bercy et dans les entrepôts, les vins sont encore en augmentation de 2 à 3 francs l'hecto; aussi les transactions deviennent-elles très difficiles, car les cours élevés ne sont pas compatibles avec le tarif de 0 fr. 70 le litre de bon vin rouge donné par la préfecture de police, et on craint de voir les consommateurs ne pas pouvoir dépasser ce chiffre.

Les difficultés de transport subsistent toujours; la futaille devient très rare et de plus en plus chère, ce qui n'est pas fait pour améliorer les cours.

La cote des courtiers assermentés donne le vin blanc du Centre, récolte 1914, de 150 à 160 francs la pièce nu; bordeaux rouge ordinaire, 525 à 550 francs le tonneau nu; vin blanc Entre Deux Mers, 520 francs; vin blanc du Gers, de 490 à 510 francs; l'Aramon 7 à 8°, 58 à 60 francs l'hectolitre nu; Montagne 9°, 60 à 62 francs; Minervois-Corbières 10°, de 62 à 65 francs; Roussillon, 10 à 11°, de 62 à 65 francs; Algérie rouge, de 63 à 66 francs, et blanc, de 63 à 66 francs, marchandise courante, franco quai ou gare de Paris, conditions habituelles des transactions de gros.

Les stocks de café. — D'après des renseignements de Rotterdam, les expéditions de café en Europe ont été en novembre dernier de 619.000 sacs, en augmentation de 172.000 sacs sur celles d'octobre (507.000 sacs en novembre 1914). Les ventes ont été de 657.000 sacs, contre 772.000 sacs en octobre 1915, 1.172.000 sacs en novembre 1914 et 1.008.000 sacs en novembre 1913. Les stocks d'Europe sont en diminution de 38.000 sacs sur ceux de fin octobre 1915, de 1.260.000 sacs à ceux de la fin du mois de novembre 1914 et de 3.191.000 sacs à ceux au 30 novembre 1913. Voici le détail de ces stocks en sacs.

	Novembre		
	1913	1914	1915
Copenhague.....	72.000	28.000	50.000
Brême*.....	133.000	65.000	10.000
Hamburg*.....	1.728.000	818.000	200.000
Pays-Bas.....	593.000	234.000	336.000
Angleterre.....	194.000	290.000	561.000
Anvers*.....	980.000	1.018.000	100.000
Le Havre.....	2.540.000	2.163.000	2.041.000
Bordeaux.....	46.000	39.000	48.000
Marseille.....	136.000	90.000	166.000
Trieste*.....	281.000	27.000	»
Totaux.....	6.708.000	4.772.000	3.512.000

(* Estimés pour 1915 et 1914).

Quant à l'approvisionnement visible mondial, il a diminué de 47.000 sacs, de sorte qu'au 30 novembre les stocks visibles de café, dans le monde entier, s'élevaient à 10.429.000, contre 10.117.000 sacs en 1914, et 13.141.000 en 1913.

D'après la *Wileman's Brazilian Review*, du 16 novembre, le fret du Brésil à Stockholm, qui est maintenant de 160 sh., sera porté à 180 sh. à partir du 15 janvier; il faut y ajouter encore 9 sh. de surcharge que l'on doit payer pendant les mois d'hiver. C'est pour cette raison que les affaires en embarquement par steamers partant après le 15 janvier, pour la Scandinavie, ont été nulles jusqu'alors et les exportateurs font tout leur possible pour exécuter leurs engagements actuels avant le 15 janvier.

Les cours du Havre sont faibles; on a enregistré: décembre, 57.75; mars, 55.75 et mai 55 fr. Voici quelques-uns des prix tenus à Bordeaux: Guadeloupe, 185 à 186 fr.; Java, 90 à 115 fr.; Porto-Rico, 102 à 108 fr.; Costa-Rica, 100 à 105 fr.; Mexique, 85 à 100 fr.; Mysore, 108 à 110 fr.; Haïti, 82 à 100 fr.; Santos, 58 à 72 fr.; Rio, 55 à 78 fr. les 50 kilos.

PETITES NOUVELLES

◆◆ L'action du *Crédit Foncier* se retrouve sans variation à 620.

La situation au 30 novembre fait ressortir un bénéfice pour le mois de 2.214.897 francs, ce qui porte les bénéfices de l'exercice en cours à 23 millions 691.587 francs. Il en résulte une augmentation de 1.959.825 francs sur les bénéfices de la période correspondante de l'exercice antérieur.

Pendant le mois, les provisions accusent un nouvel accroissement de 908.240 francs. Les disponibilités s'accroissent de 4.166.634 francs et les versements sur annuités échues s'élèvent à 6.790.446 francs.

Les obligations foncières et communales sont toujours demandées, notamment celles qui détachent leur coupon semestriel le 1^{er} janvier, c'est-à-dire les foncières 1883 et les communales 1892.

◆◆ Du rapport sur l'exercice 1914-1915 clos le 30 juin dernier de la *De Beers Consolidated Mines, Limited*, il ressort que cet exercice a été, pour cette entreprise, des plus défavorables. Il s'est traduit par une perte de 508.597 livres sterling au lieu d'un bénéfice de 2.374.900 livres sterling en 1913-1914.

Par suite, aucun dividende ne peut être réparti, ni sur les actions ordinaires, ni sur les actions de préférence.

◆◆ Plusieurs entreprises de mines d'or sud-africaines viennent de déclarer des dividendes. Citons, entre autres:

Brakpan Mines: dividende semestriel de 22 1/2 %, soit 4 shillings 6 pence par action;

Crown Mines: dividende de 3 shillings par action pour l'exercice en cours qui prendra fin le 31 de ce mois;

Durban Roodepoort Deep: dividende de 3 3/4 %, ou 9 pence par action;

Geldenhuis Deep: dividende de 10 %, soit 2 shillings;

Modderfontein B: dividende de 7 shillings par action;

Rand Mines: dividende intérimaire de 10 %, ou 4 shillings par action;

Robinson Gold: dividende de 6 shillings par action;

Rose Deep: dividende de 15 %, ou 3 shillings par action.

Marché Financier

Paris, le 23 décembre 1915.

Peu d'affaires de nouveau cette semaine, mais cote bien tenue dans son ensemble.

Voici les principaux cours de clôture cotés:

Au Parquet. — A terme: 3 % perpétuel, 63 fr. 75; Banque Privée (Lyon-Marseille), 274 fr.; Voitures à Paris, 140 fr.; Penarroya, 1.375 fr.; Banque Nationale du Mexique, 425 fr.; Rio-Tinto, 1.495 fr.; Azote, 344 fr.

Au comptant: 3 %, 63 fr. 75; Banque de France, 4.300 fr.; Crédit Lyonnais, 926 fr. Omnibus, 404 fr.; Extérieure Espagnole, 87 fr. 15; Consolidés Russes 1^{re} et 2^e séries, 70 fr.; Crédit Foncier Egyptien, 552 fr.; Nord de l'Espagne, 403 fr.; Saragasse, 397 fr.

En Banque. — A terme: Mexicain 5 % intérieur, 26 fr. 20; Société Française des Caoutchoucs, 80 fr. 50; Goldfields, 33 fr.; Malacca ordinaire, 115 fr. 50; Mount Elliott, 71 fr.

Au comptant: De Beers ordinaire, 286 fr. 50; Miami, 197 fr.; Spassky, 49 fr. 25; Tharsis, unités, 138 fr.; East Rand, 32 fr. 75; Modderfontein B, 160 fr.; Rand Mines, 112 fr.; Robinson Gold, 45 fr.

L'Administrateur-Gérant: GEORGES BOURGAREL.

Paris. — Imprimerie de la Presse, 16, rue du Croissant. — Simart, imp.